

LOI ÉRIGEANT LA COLONISATION EN CRIME
**L'ALGÉRIE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE MONDIALE CONTRE
 LE COLONIALISME**

● Les effets de la loi érigeant la colonisation en crime ainsi que l'institution, par l'Assemblée générale (AG) des Nations unies, de la Journée internationale de lutte contre le colonialisme ont constitué le thème central d'une rencontre organisée, hier mardi à Alger, par l'Association internationale des amis de la Révolution algérienne. P. 3



ENTRE NOUS

Quotidien national d'information

« La vérité est comme l'eau ; elle prend la forme du récipient qui la contient. » Ibn Khaldoun

Mercredi 23 chaâbane - 11 Février 2026 - N° 1233: ISSN 1112-6167. www.entrenous.dz Prix :25 DA

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE HIER EN CONSEIL DES MINISTRES
**TAMANRASSET ET TINDOUF AURONT LEURS
 STATIONS DE DESSALEMENT D'EAU DE MER**



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée mardi, de lancer, en mars prochain, la réalisation de deux stations de dessalement à Tamanrasset et Tindouf. P. 3

LAIT POUR NOURRISSONS

**GIPLAIT SIGNE UN ACCORD
 AVEC LA SOCIÉTÉ BIÉLORUSSE BELLAKT**

● Le groupe Giplait a conclu, hier mardi en Biélorussie, un accord de collaboration et de partenariat avec l'entreprise biélorusse Bellakt en vue de la fabrication et de la production de lait pour nourrisson en Algérie, a annoncé le groupe dans un communiqué



P. 4

CONSEIL DE SÉCURITÉ

**LES NATIONS UNIES INTERPELLÉES AU SUJET DES POLITIQUES
 ILLÉGALES DE L'OCCUPATION SIONISTE**

● Le représentant permanent de l'Etat de Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour, a adressé trois lettres identiques au secrétaire général de l'ONU, au Royaume-Uni, président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et au président de l'Assemblée générale des Nations unies, concernant la poursuite par l'entité sioniste de ses pratiques illégales visant à consolider son occupation du territoire de l'Etat de Palestine.

P. 7

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
**VISITE GUIDÉE DES MÉDIAS NATIONAUX À L'ECOLE
 DE COMMANDEMENT ET D'ETAT-MAJOR**

● L'Ecole de Commandement et d'Etat-major "Chahid Hamouda-Ahmed, dit Si El-Haouès", a organisé, mardi à Alger, une visite guidée au profit des représentants des médias nationaux, dans le cadre du plan sectoriel de communication du Commandement des Forces terrestres pour l'année 2025-2026.

P. 16

LOI ÉRIGEANT LA COLONISATION EN CRIME L'ALGÉRIE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE MONDIALE CONTRE LE COLONIALISME

Les effets de la loi érigeant la colonisation en crime ainsi que l'institution, par l'Assemblée générale (AG) des Nations unies, de la Journée internationale de lutte contre le colonialisme ont constitué le thème central d'une rencontre organisée, hier mardi à Alger, par l'Association internationale des amis de la Révolution algérienne.

Par Halim Dardar

Au cours de cette conférence, « le rôle déterminant et avant-gardiste » assumé par l'Algérie dans l'adoption, le 5 décembre 2025, par l'AG des Nations unies, de la résolution consacrant le 14 décembre Journée internationale de lutte contre le colonialisme, a été unanimement mis en avant. À cette occasion, le président de l'Association internationale des amis de la Révolution algérienne, Noureddine Djoudi, a rappelé que, quatorze jours avant cette décision entérinée par l'instance onusienne, l'Algérie avait abrité une conférence internationale consacrée aux « crimes coloniaux en Afrique », soulignant que la Déclaration d'Alger, ayant clos ces travaux, avait constitué un « appel clair et explicite » en faveur de la justice due aux peuples colonisés. Après



avoir insisté sur le fait que l'Algérie avait franchi « un pas courageux » en promulguant une loi criminalisant la colonisation française, M. Djoudi a indiqué que cette initiative représente « un

modèle à suivre pour les peuples autrefois colonisés, appelés à s'inscrire dans le sens de l'histoire en achevant le processus de libération définitive du colonialisme ». Pour sa part, l'avocate Fatma

Zohra Benbrahim a évoqué « le rôle majeur » joué par l'Algérie dans l'instauration de cette Journée internationale, à travers sa démarche visant à promulguer un texte de loi criminalisant la colonisation française en Algérie.

Elle a également estimé que cette avancée constitue « une étape significative dans l'appui aux causes de libération, tout en traduisant la reconnaissance, par la communauté internationale, de la légitimité des luttes menées par les peuples contre toutes les formes de colonialisme ».

Le professeur Mohamed Khoudja a, de son côté, considéré que le texte de loi criminalisant la colonisation française en Algérie est de nature à « contribuer de manière notable à la refonte du débat international portant sur la colonisation et la responsabilité juridique ».

H.D

UNE MISSION DU CONSEIL DE LA NATION À ANNABA INSPECTION DE PLUS DE 28 SITES ET STRUCTURES DANS 5 COMMUNES DE LA WILAYA

La mission d'information de la délégation de la culture, de la communication, de la jeunesse et du tourisme du Conseil de la Nation a inspecté plus de 28 sites et structures vitales relevant des secteurs de compétence de la commission au cours de sa tournée de trois jours à travers cinq communes de la wilaya d'Annaba, a indiqué mardi son président, Mohamed Boukerrou.

Dans un point de presse animé au siège de la wilaya, le même intervenant a précisé que cette mission de terrain, engagée sur instruction du président du Conseil de la nation, M. Azouz Nasri et en vertu des dispositions de la Constitution, notamment l'article 137 alinéa 2 et des articles 50 et 51 du règlement intérieur, a permis de constater sur le terrain les travaux de concrétisation de projets programmés et de s'enquérir du rythme de réalisation et de leur aptitude à satisfaire les attentes des citoyens.

Cette tournée a concerné les cinq grandes communes d'Annaba, d'El Bouni, de Sidi

Amar, de Berrahal et de Seraïdi, a-t-il ajouté, précisant que dans le secteur de la jeunesse, la mission s'est enquis de la situation du stade Abdelkader-Chabou du chef-lieu de wilaya et des structures de proximité, a inspecté, dans le secteur de la culture et des arts, des monuments importants dont la Basilique Saint Augustin et s'est intéressée, dans le secteur du tourisme, aux dossiers des projets sur lesquels le gel a été levé et du projet de reclassement de la région de Chetaïbi pour renforcer l'attractivité des investissements de la wilaya. M. Boukerrou a affirmé l'importance du soutien de la numérisation des différentes structures et services administratifs dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant la modernisation de l'administration, l'amélioration de la gouvernance locale et le rapprochement du service public du citoyen. Il a également souligné que "la mission a relevé l'ensemble des préoccupations de terrain et des entraves rencontrées

par certains projets et établira, sur la base de ces observations, un rapport détaillé qui inclura un diagnostic précis et des recommandations opératoires à soumettre au président du Conseil de la Nation puis au Premier ministre et les autorités supérieures du pays pour prendre les mesures nécessaires en vue de soutenir le développement local et aplanir les écueils techniques et administratifs de sorte à relancer le développement dans la perle de l'Est algérien.

De son côté, le wali d'Annaba, Abdelkrim Lamouri, a salué au terme de son accueil de la mission, les efforts de la commission pour relever les réalités de terrain, affirmant l'engagement de l'exécutif de la wilaya à prendre en charge dans l'immédiat les préoccupations relevant des compétences locales et de coordonner avec les instances centrales concernant les grands dossiers de manière à servir l'intérêt général et améliorer le cadre de vie de la population.

R.A

JOURNÉE PARLEMENTAIRE APPEL À LA RELANCE DE L'ANG ET À LA CRÉATION D'UN REGISTRE DU DON D'ORGANES

Les participants à la Journée parlementaire sur la transplantation d'organes en Algérie, organisée, mardi, par le Conseil de la nation, ont appelé à la relance de l'Agence nationale des greffes (ANG) et à la création d'un registre national du don d'organes, assurant que la réussite du programme national repose sur la clarté du référent religieux qui renforce la confiance dans le don.

Au terme de cette Journée parlementaire, intitulée "La transplantation d'organes humains, entre dimensions religieuse, juridique et médicale", les participants représentant différents secteurs ont affirmé que le succès du programme national de transplantation d'organes repose à la fois sur la clarté du référent religieux qui renforce la confiance dans le don et la solidité du cadre juridique.

Dans leurs recommandations, les

participants ont notamment appelé à "relancer l'Agence nationale des greffes, en renforçant ses prérogatives et en la dotant des moyens humains et matériels nécessaires".

Ils ont également préconisé "la création de trois pôles hospitaliers régionaux spécialisés dans la transplantation, dotés des équipements médicaux les plus modernes pour assurer ses services vitaux dans toutes les régions du pays".

Les recommandations ont, par ailleurs, insisté sur "la création d'un registre national du don d'organes, régi par des normes juridiques et éthiques claires, visant à promouvoir la culture du don et à garantir la transparence et la gestion rigoureuse des opérations de transplantation".

R.A

EDUCATION NATIONALE RETRAIT DES CONVOCATIONS POUR L'ENTRETIEN ORAL DES CONCOURS DE RECRUTEMENT À PARTIR DU 8 MARS

Le ministère de l'Éducation nationale a invité, dans un communiqué rendu public mardi, les candidats dont les dossiers ont été acceptés dans le cadre des concours de recrutement sur titre pour l'accès aux grades d'enseignants, au titre de l'année 2025, à retirer leurs convocations pour l'entretien oral à partir du 8 mars prochain. "Suite au report des dates de l'entretien oral aux 24, 25 et 26 mars 2026, au lieu de la date initialement fixée au 21 février 2026, le ministère veille à réunir les conditions adéquates pour la tenue des entretiens et à garantir le bon déroulement de l'opération, conformément aux plus hauts standards de transparence et de crédibilité", a précisé la même source.

À ce titre, "tous les candidats dont les dossiers ont été acceptés sont invités à retirer leurs convocations pour l'entretien oral, à compter du 8 mars 2026, via la plateforme numérique de l'Office national des examens et concours (ONEC), dédiée à cet effet, sur le lien suivant : <https://concours.onec.dz>", ajoute le communiqué.

RA

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE HIER EN CONSEIL DES MINISTRES TAMANRASSET ET TINDOUF AURONT LEURS STATIONS DE DESSALEMENT D'EAU DE MER

Le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, mardi, une réunion du Conseil des ministres, consacrée notamment au suivi des mesures d'approvisionnement du marché national en produits de large consommation durant le mois sacré de Ramadhan, a indiqué un communiqué du Conseil des ministres, dont voici la traduction APS :

"Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, a présidé, ce jour, une réunion du Conseil des ministres, consacrée au suivi des mesures d'approvisionnement du marché national en produits de large consommation durant le mois sacré de Ramadhan et à l'état d'avancement des programmes complémentaires destinés aux wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf.

Après présentation de l'ordre du jour du Conseil des ministres, suivie de la présentation, par Monsieur le Premier ministre, des activités du Gouvernement au cours des deux dernières semaines, Monsieur le président de la République a donné les instructions, directives et orientations suivantes :

Concernant le secteur des ressources en eau :

- Monsieur le président de la République a, d'emblée, enjoint au ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique de lancer, au cours du mois prochain, la réalisation de deux stations de dessalement de l'eau à Tamanrasset et Tindouf, au profit des habitants de ces deux wilayas, insistant sur le caractère stratégique de ces deux projets pour les habitants de notre Grand Sud.

- Il a ordonné la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux usées à Tindouf, destinée notamment aux projets agricoles prometteurs.



- Monsieur le président a enjoint au ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique de redoubler de vigilance et de renforcer les mesures de précaution et de contrôle lors des opérations de délestage des eaux excédentaires des barrages pleins.

- Monsieur le président de la République a insisté sur l'importance capitale du respect des plans de distribution de l'eau potable à l'échelle nationale tout au long de l'année, estimant que l'interruption de l'alimentation en eau potable ayant touché les habitants de la wilaya de Chlef, avant d'être récemment rétablie, est totalement inacceptable et engage la pleine responsabilité des concernés. Il a fermement mis en garde contre tout laxisme pouvant conduire à de telles si-

tuations.

Concernant les préparatifs pour le mois sacré de Ramadhan :

- Monsieur le président de la République a ordonné de réunir toutes les conditions à même de permettre aux citoyens de passer le mois de Ramadhan dans la sérénité et la quiétude, compte tenu de la sacralité de ce mois d'entraide et de solidarité.

- Il a enjoint de renforcer l'action gouvernementale durant le mois de Ramadhan, afin qu'elle soit positive et efficace face à toutes les préoccupations.

- Monsieur le président de la République a salué la disponibilité des différents produits, y compris agricoles et d'origine animale, soulignant que cette

abondance doit impérativement se répercuter de manière positive sur les prix durant ce mois sacré.

Concernant l'état d'avancement des programmes complémentaires pour les wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf :

- Monsieur le président de la République a salué la concrétisation de tous les programmes complémentaires et la mise en œuvre de leurs projets dans les délais prévus.

- Monsieur le président a ordonné au Gouvernement d'élaborer de nouveaux programmes complémentaires au profit des wilayas les moins développées, notamment celles récemment créées".

RA/APS

CE QU'IL FAUT RETENIR

UN RAMADHAN DANS LA SÉRÉNITÉ ET LA QUIÉTUDE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, mardi, de réunir toutes les conditions à même de permettre aux citoyens de passer le mois de Ramadhan dans la sérénité et la quiétude, indique

un communiqué du Conseil.

Concernant les préparatifs pour le mois sacré de Ramadhan, le président de la République a "ordonné de réunir toutes les conditions à même de permettre aux citoyens de passer le mois de Ramadhan dans la sérénité et la quiétude,

compte tenu de la sacralité de ce mois d'entraide et de solidarité", précise le communiqué.

Après avoir enjoint de "renforcer l'action gouvernementale durant le mois de Ramadhan, afin qu'elle soit positive et efficace face à toutes les préoccupations", le président de la Répu-

blique a salué "la disponibilité des différents produits, y compris agricoles et d'origine animale", soulignant que "cette abondance doit impérativement se répercuter de manière positive sur les prix durant ce mois sacré".

RA/APS

LANCEMENT DE DEUX STATIONS DE DESSALEMENT À TAMANRASSET ET TINDOUF EN MARS PROCHAIN

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée mardi, de lancer, en marche prochain, la réalisation de deux stations de dessalement à Tamanrasset et Tindouf.

Concernant le secteur des ressources en eau, le président de la République a enjoint au ministre du secteur de "lancer, au cours du mois prochain, la réalisation de deux stations de dessalement à Tamanrasset et Tindouf, au profit des habitants de ces deux wilayas", insistant sur "le caractère stratégique de ces deux projets pour les habitants de notre Grand Sud", précise un communiqué du Conseil des ministres.

Le président de la République a, en outre, ordonné la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux usées à Tindouf, destinée notamment

aux projets agricoles prometteurs.

Le président de la République a, par ailleurs, enjoint au ministre du secteur de "redoubler de vigilance et de renforcer les mesures de précaution et de contrôle lors des opérations de délestage des eaux excédentaires des barrages pleins".

Il a également insisté sur "l'importance capitale du respect des plans de distribution de l'eau potable à l'échelle nationale tout au long de l'année".

A ce propos, il a estimé que "l'interruption de l'alimentation en eau potable ayant touché les habitants de la wilaya de Chlef, avant d'être récemment rétablie, est totalement inacceptable et engage la pleine responsabilité des concernés", mettant fermement en garde contre "tout laxisme pouvant conduire à de telles situations".

RA/APS

DE NOUVEAUX PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES POUR LES WILAYAS LES MOINS DÉVELOPPÉES

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, mardi, d'élaborer de nouveaux programmes complémentaires au profit des wilayas les moins développées, notamment celles récemment créées, indique un communiqué du Conseil des ministres.

Concernant l'état d'avancement des programmes complémentaires pour les wilayas de Khenchela, Tissemsilt, Djelfa et Tindouf, le président de la République a salué la concrétisation de tous les programmes complémentaires et la mise en œuvre de leurs projets dans les délais prévus, ajoute le communiqué.

RA/APS

LAIT POUR NOURRISSONS

GIPLAIT SIGNE UN ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ BIÉLORUSSE BELLAKT

Le groupe Giplait a conclu, hier mardi en Biélorussie, un accord de collaboration et de partenariat avec l'entreprise biélorusse Bellakt en vue de la fabrication et de la production de lait pour nourrisson en Algérie, a annoncé le groupe dans un communiqué.

Par Youcef Hamidi

La concrétisation de cet engagement s'est déroulée à l'occasion d'une visite de travail effectuée en Biélorussie par une délégation de Giplait, conduite par la directrice générale du groupe, Samah Lahlouh.

La cérémonie de signature s'est tenue en présence de la directrice générale de Giplait et de plusieurs de ses cadres, de la représentante du ministère biélorusse de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ekaterina Valerievna Fomenok, de la directrice générale adjointe de Bellakt, Tatiana Olegovna Gorkavik, ainsi



que de responsables de la société.

Cet accord s'inscrit dans le prolongement des recommandations et des conclusions issues de la visite en Algérie d'une délégation biélorusse, comprenant le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le président exécutif de la société Bellakt, laquelle avait visité la filiale de la laiterie de Rouiba dans le cadre du Forum d'affaires algéro-biélorusse organisé en décembre dernier, et ce, « en concrétisation de la dynamique positive mutuelle ayant marqué cette visite », précise la même source.

Y.H

SALON MÉCANICA ALGÉRIE

ATTRIBUTION DE QUATRE CONTRATS DE CONCESSION À DES INVESTISSEURS

Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a supervisé, mardi soir à Oran, la cérémonie de remise de quatre contrats de concession à des investisseurs ayant bénéficié de foncier industriel pour la réalisation de leurs projets. Cette cérémonie s'est déroulée en marge d'une journée d'étude consacrée à la sous-traitance, organisée par la même agence dans le cadre du Salon "Mécanica Algérie", en présence du directeur général des petites et moyennes entreprises au ministère de l'Industrie, Abdelaziz Rebai, du directeur général de "Stellantis Algérie" pour la fabrication des véhicules "Fiat", Raoui Badji, ainsi que du délégué régional du Conseil du renouveau économique algérien, Tazi Mohamed Amine. Les investisseurs ont bénéficié de

ces contrats via la plateforme numérique de l'investisseur, lancée par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement dans le but de faciliter l'accès au foncier économique. L'opération a concerné les entreprises "Hamoud Parts", spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de composants, d'accessoires et de pièces de rechange automobiles (Oran), "Adi-Net Or" spécialisée dans les équipements électroniques destinés à la maintenance industrielle à Aïn Temouchent (deux contrats), ainsi que "Adi-net Géolocalisation", spécialisée dans la fabrication d'équipements liés à l'énergie solaire et électrique dans la même wilaya. Dans une déclaration à la presse à cette occasion, M. Rekkache a réitéré l'engagement de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement à accompagner les por-

teurs de projets, en particulier les petites et moyennes entreprises et les startups. Il a indiqué que l'agence œuvre, en coordination avec l'ensemble des partenaires, notamment le ministère de l'Industrie, le ministère de l'Economie de la connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, ainsi que l'ensemble des institutions de l'Etat, à l'augmentation du taux d'intégration locale et à la création d'un environnement favorable à ces projets, notamment à travers la mise en place de zones spécialisées. Par ailleurs, en marge du salon, six accords de partenariat industriel ont également été signés, dont cinq avec le groupe "Stellantis", tandis que le sixième concerne deux entreprises opérant dans le domaine des pièces de rechange pour motocycles.

R.E

POUR RENFORCER L'INTÉGRATION LOCALE

REKKACHE SOULIGNE L'IMPORTANCE DU DÉVELOPPEMENT DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Le Directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), M. Omar Rekkache, a mis en avant, mardi à Oran, l'importance du développement de la sous-traitance industrielle en tant que mécanisme efficace pour augmenter les taux d'intégration locale et pour bâtir des chaînes de valeur nationales capables de renforcer la compétitivité de l'économie nationale et de réduire les importations.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de la première édition du Salon "Mechanica Algeria 2026", dédié à l'industrie automobile, à la sous-traitance et aux pièces de rechange, M. Rekkache a indiqué que l'efficacité de l'investissement productif ne se mesure pas uniquement à la taille des grandes unités industrielles ou au volume des investissements, mais surtout à la capacité de ces investissements à s'appuyer sur un tissu national de sous-traitants qualifiés, capables de fournir des composants, des pièces de rechange et des services industriels répondant aux normes de qualité, de coût et de délais.

Le responsable a estimé que la sous-traitance industrielle constitue aujourd'hui "la base essentielle pour relever le taux d'intégration locale et s'insérer dans les chaînes de valeur nationales, régionales, voire mondiales", ajoutant que son développement représente l'un des enjeux stratégiques majeurs de la phase actuelle.

Dans ce contexte, il a souligné

qu'"une part importante des importations nationales concerne des composants pouvant être localisés en Algérie si un réseau de sous-traitance organisé, qualifié et intégré au système industriel est mis en place", précisant que toute augmentation progressive du taux d'intégration locale se répercutera directement sur la réduction de la facture des importations.

Par ailleurs, M. Rekkache a mis en lumière les efforts déployés pour renforcer les opportunités de sous-traitance industrielle à travers les initiatives supervisées par le groupe Stellantis Algérie, producteur des véhicules de la marque Fiat.

Il a notamment rappelé la participation récente de l'AAPI à une rencontre tenue à Turin (Italie), ayant réuni plus de 170 entreprises activant dans le domaine de la sous-traitance, dans le but de mettre en relation les opérateurs algériens avec des fabricants.

Il a réaffirmé, dans ce cadre, l'engagement de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, en tant qu'organe central de soutien à l'investissement, à poursuivre ses efforts pour encourager la sous-traitance industrielle et attirer des investissements intégrés, notamment au profit des start-up et des petites et moyennes entreprises.

De son côté, le président de la Bourse de sous-traitance et de partenariat de l'Ouest, M. Rachid Bekhchi, a indiqué que l'Algérie est effectivement passée à une phase de réalisations concrètes

grâce à une forte volonté politique, ce qui s'est traduit par le développement d'une base industrielle reposant sur des

normes élevées de précision et de qualité, contribuant à la localisation des technologies avancées, en particulier dans l'industrie des véhicules.

Il a ajouté que le nouveau cadre législatif a instauré un climat d'investissement incitatif, faisant de la sous-traitance "le nerf de l'industrie nationale".

Il a également précisé que la Bourse de sous-traitance et de partenariat de l'Ouest œuvre à l'organisation de ce secteur à travers l'élaboration d'une cartographie des capacités nationales, la mise en relation des PME avec les grands fabricants et l'accompagnement des opérateurs dans l'obtention des certifications de conformité internationales.

Pour sa part, le délégué régional Ouest du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), M. Mohamed-Amine Tazi, a souligné que le Salon "Mechanica Algeria 2026" constitue une étape-clé pour les acteurs de l'industrie mécanique et de la sous-traitance industrielle, ainsi qu'un espace professionnel propice à la construction de partenariats et à la promotion de l'investissement et de la production locale.

Il a indiqué que le choix d'Oran pour abriter cet événement reflète son statut et son potentiel en tant que pôle industriel.

Le même intervenant a insisté sur la conviction du Conseil du re-

nouveau économique algérien selon laquelle la construction d'une économie nationale forte passe inévitablement par une production locale à forte valeur ajoutée. Il a également rappelé que l'industrie mécanique constitue une base essentielle pour l'ensemble des secteurs économiques, affirmant que la transition de l'importation vers la fabrication et la souveraineté industrielle passe par le soutien à ce secteur vital.

Enfin, le Directeur général de Stellantis Algérie, M. Badji Raoui, a annoncé la signature, à l'occasion de ce Salon, de cinq nouveaux partenariats, dont un dans le domaine du façonnage mécanique des tôles, ainsi que quatre autres partenariats visant à soutenir la fabrication locale de pièces de rechange, qualifiant cette démarche d'étape qualitative dans le développement de la production selon le système CKD. M. Raoui a, d'autre part, réitéré l'engagement du groupe à atteindre un taux d'intégration locale supérieur à 30% à l'horizon 2026.

Il a également précisé que l'entreprise expose, lors de ce Salon, des composants et des pièces de rechange produits localement, fruits d'une coopération avec 16 fournisseurs algériens pour l'usine et 13 autres pour le service après-vente, faisant de cet événement une opportunité d'échange d'idées et d'exploration de nouvelles perspectives de coopération avec les acteurs de la sous-traitance.

R.E

ORAN

LES DOUANES ALGÉRIENNES PROTECTRICES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

À l'occasion de la Journée internationale de la douane, célébrée chaque 26 janvier, l'École supérieure des douanes d'Oran a organisé, lundi dernier, les festivités en coordination avec la direction régionale. Cet événement s'est tenu sous le slogan : « Une douane qui protège la société par sa vigilance et son engagement », soulignant le rôle essentiel du corps douanier pour la sécurité nationale.

Par Ikram Haou

Plusieurs responsables de la wilaya ont supervisé cette journée, notamment le wali d'Oran, M. Brahim Ouchène, accompagné des autorités civiles et militaires locales, ainsi que de représentants d'institutions officielles. Dans son intervention, M. Meliani Omar, directeur régional des douanes d'Oran et contrôleur général, a indiqué que, conformément au slogan, la direction met l'accent sur l'explication du rôle majeur des administrations douanières. Il a souligné leur vigilance permanente et leur engagement institutionnel sérieux pour protéger la société et l'économie nationale, tout en appliquant les lois au service de l'intérêt général.

Le responsable a ajouté que ce slogan, conçu par les douanes algériennes, constitue une approche pratique pour appliquer leur stratégie de sécurisation et de performance, particulièrement dans les zones frontalières. Il a précisé que leurs missions englobent aussi la facilitation des échanges commerciaux et la protection des citoyens. M. Meliani a par ailleurs appelé à accélérer la numérisation du secteur pour faciliter l'analyse des données et optimiser la prise de décision, visant ainsi une « vigilance



moderne ».

Dans la même optique, le contrôleur général a évoqué l'engagement actuel et concret des douanes algériennes en faveur de la transformation numérique. L'utilisation du système informatique dans tous les services, remplaçant les procédures papier, vise à faciliter et accélérer le traitement des opérateurs économiques et des opérations concernant les voyageurs, avec plus de fiabilité et de transparence.

Par ailleurs, le bilan 2025 de la direction régionale a été présenté. M. Meliani a mentionné que la perception des droits et taxes avait dépassé les 250 milliards de dinars, soit une hausse de 36 % par rapport à 2024. Il a souligné que plus de 2,88 milliards de dinars avaient été collectés via la conciliation douanière, les ventes aux enchères et l'exécution forcée, tandis que la

valeur des saisies dépassait les 4,7 milliards de dinars. Ces résultats s'ajoutent aux efforts déployés contre la contrebande et la criminalité transfrontalière, en coordination avec les différents partenaires sécuritaires.

L'intervention a aussi insisté sur le rôle des douanes nationales, notamment celles d'Oran, pour soutenir le développement économique en facilitant le commerce extérieur, en sécurisant les recettes fiscales et en luttant contre la fraude. Elles soutiennent l'investissement via la modernisation, la numérisation des procédures et l'allègement des contrôles pour les opérateurs économiques fiables, ainsi que l'accélération des formalités pour les grands projets.

Il a été rappelé que les services des douanes avaient saisi environ 907 000 comprimés de psychotropes, 104 kg de kif traité, 21,14 kg de cocaïne, 870 grammes d'or, 80 720

euros, et plus de 26 000 caméras de surveillance, appareils radio et jumelles.

Concernant les déclarations de marchandises à l'importation ou à l'exportation, l'année 2025 a enregistré le dédouanement de 10 212 véhicules, soit une augmentation de 104 % par rapport à 2024 qui en comptait 4 449. Parmi les activités organisées durant cette journée figuraient une exposition d'objets saisis et la projection d'un reportage sur les réalisations des douanes. Cette occasion a aussi été mise à profit pour rendre hommage aux familles des douaniers décédés, aux retraités, et à plusieurs cadres de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale et de la Protection civile, avec la remise de certificats de reconnaissance et de distinctions aux équipes opérationnelles les plus méritantes.

I.H

SIDI BELABBÈS UNE MISSION PARLEMENTAIRE À PIED D'ŒUVRE

Une mission d'enquête temporaire relevant de la Commission de l'agriculture et du développement rural de l'Assemblée nationale a effectué une tournée dans la wilaya de Sidi Bel Abbès. Cette visite a inclus plusieurs projets et établissements des secteurs agricole et halieutique, a indiqué ce lundi l'unité de communication de la wilaya. Cette initiative vise à appréhender la réalité des activités agricoles, à étudier les possibilités d'investissement et à évaluer les actions menées pour développer ces filières et renforcer la production locale, précise la même source.

La délégation parlementaire a débuté son inspection, dimanche, par une éclosion aquacole située dans la commune de Tabia. Les membres ont pris connaissance de ses diverses installations et obtenu des précisions sur les travaux de réhabilitation et d'équipement avec du matériel de laboratoire performant et des technologies actuelles pour l'élevage et la production piscicole. Ces aménagements permettront un redémarrage de la structure et un soutien à la production locale et nationale.

Les parlementaires se sont ensuite rendus chez un investisseur agricole spécialisé dans la production fruitière et les arbres fruitiers. Ils y ont observé les capacités existantes et les technologies modernes employées à chaque stade, comme l'irrigation, la fertilisation, la

récolte, le stockage et les circuits de commercialisation. Ce site constitue un modèle réussi d'investissement agricole à l'échelle de la wilaya. La visite s'est poursuivie par l'examen d'une pépinière de cultures modernes. Les systèmes d'irrigation innovants et les techniques de production avancées y ont été présentés, ainsi que leur impact sur l'amélioration de la qualité des récoltes, l'accroissement du rendement des terres et leur apport au soutien de la production locale et à l'économie agricole. Enfin, la délégation a inspecté un élevage de vaches laitières. Elle a pu y apprécier les méthodes modernes d'alimentation, la capacité de production ainsi que l'organisation de la collecte, du stockage et de la vente du lait, illustrant le niveau de gestion de l'investisseur et son rôle dans le développement de la production animale.

En parallèle de cette tournée, le wali de Sidi Bel Abbès, Kamal Hadji, a conduit une réunion de travail consacrée à l'analyse de la situation des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du développement rural, avec la participation de la délégation parlementaire. Les échanges ont porté sur l'état des lieux, les perspectives d'investissement et les modalités de soutien aux agriculteurs et investisseurs pour accroître la productivité et la contribution du secteur au développement économique.

K.B

SÉTIF LA RÉSILIENCE DES VILLES FACE AU CLIMAT EN DÉBAT

Par Ali Boudefel

Un colloque national dédié aux changements climatiques et à la résilience urbaine a débuté ce lundi à l'Institut d'architecture et des sciences de la terre de l'Université Ferhat-Abbas de Sétif 1. Il rassemble près d'une centaine d'experts provenant de divers établissements universitaires du pays.

Sarah Bouzekri, présidente du colloque et membre de l'Institut d'architecture et des sciences de la terre, a indiqué que cette manifestation est orchestrée par le laboratoire « projet urbain : ville et territoire ». Elle est réalisée en coordination avec le laboratoire de l'urbanisme et du développement durable de l'École polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) d'Alger, s'inscrivant dans le programme d'activités scientifiques de cette structure.

Mme Bouzekri a précisé que les participants traiteront, au cours des deux journées, de six thèmes principaux. Il s'agit de la « résilience urbaine », de la « planification urbaine durable », de la « gouvernance des villes », de la « gestion des risques », de l'« innovation urbaine et technologie » et des « transports urbains ». Ces sujets seront développés à travers quinze présentations animées par des universitaires spécialisés des instituts de Sétif et de l'EPAU. L'objectif de cette rencontre est de soutenir une planification urbaine durable, de renforcer la capacité de résilience des villes et d'en améliorer la gouvernance. Elle cherche aussi à promouvoir le recours à la technologie pour relever les défis climatiques dans les agglomérations algériennes. Enfin, elle vise à sensibiliser le public à l'importance de se préparer aux risques liés au dérèglement climatique et à la nécessité d'intensifier et de coordonner les efforts entre les différents acteurs du secteur.

A.B

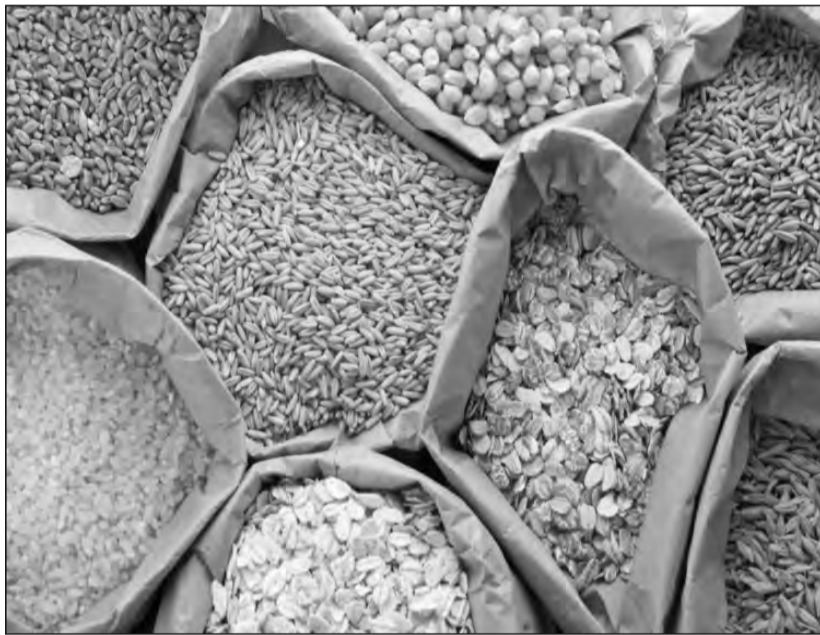
PRIX ALIMENTAIRES MONDIAUX

L'INDICE FAO ENREGISTRE UN CINQUIÈME MOIS CONSÉCUTIF DE BAISSSE

L'année 2026 s'ouvre sur une note de détente pour les marchés alimentaires internationaux, dans son communiqué du 6 février, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) annonce que son indice global des prix alimentaires s'est établi à 123,9 points en janvier, soit une baisse de 0,4 % par rapport à décembre. Ce recul, marque le cinquième mois consécutif de repli de ce baromètre qui suit l'évolution des principales denrées échangées dans le monde.

Par Rihab Taleb

Les baisses les plus marquées s'agissent du sucre (-1 %), des produits laitiers (-5 %) et de la viande (-0,4 %). Ces changements ont permis de compenser les hausses observées sur d'autres segments, notamment les huiles végétales et les céréales. L'indice des huiles végétales a atteint 168,6 points en janvier, en progression de 2,1 % sur un



mois et de 10,2 % sur un an. Cette progression est portée par la fermeté des cours du soja, du tournesol et surtout de l'huile de palme qui enre-

gistre une deuxième hausse mensuelle consécutive, alimentée par le ralentissement saisonnier de la production en Asie du Sud-Est et une

demande soutenue à l'importation, favorisée par une compétitivité accrue des prix. Côté céréales, la hausse est restée limitée à 0,2 % par rapport à décembre, les prix du blé sont restés relativement stables, tandis que ceux du maïs ont reculé, conséquence de disponibilités mondiales abondantes. Ces volumes ont contrebalancé la forte demande, notamment pour la production d'éthanol aux États-Unis, ainsi que les incertitudes climatiques pesant sur le Brésil et l'Argentine.

Cette baisse des prix en janvier intervient après une année 2025 marquée par une remontée des cours, qui avait mis fin à deux années consécutives de repli. Les perspectives demeurent favorables, la FAO prévoit une production mondiale de céréales de 3,02 milliards de tonnes en 2025, portée par des volumes record de blé, de maïs et de riz. Le ratio mondial stocks-utilisation devrait atteindre son plus haut niveau depuis 2001, limitant ainsi les risques de pénurie et de flambée des prix sur les marchés.

R.T

CRISE AGRICOLE EN EUROPE LA POMME DE TERRE, VICTIME DE SA PROPRE ABONDANCE



Par Nawal Bordji

L'Europe, après d'excellentes récoltes, subit une crise de surproduction de pommes de terre provoquant un effondrement des cours, d'abord supporté par les cultivateurs. Une manifestation éloquentes a eu lieu sur le pont de la Concorde à Paris où vingt tonnes de tubercules ont été déversées.

« L'offre aux Parisiens nous revient moins cher que le stockage », constatait un agriculteur des Yvelines. En Belgique, des producteurs ont distribué leur récolte et des tracts sur une autoroute, pointant des prix trop bas et un marché ébranlé par les traités de libre-échange européens.

La filière européenne « rencontre cette année une réelle problématique, principalement due à un déséquilibre offre-demande », analyse François-Xavier Broutin du CNIPT, l'interprofession française. Le réseau NEPG, fédérant les quatre principaux pays producteurs (Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas), alerte depuis des mois sur les risques de surabondance. Leur récolte 2025, représentant deux tiers de la production européenne, approche trente millions de tonnes, en progression de 10%.

« Cette campagne est singulière par son abondance généralisée chez les grands producteurs », précise M. Broutin, notant une récolte record en Allemagne et une augmentation de 10% des surfaces en France. Pendant ce temps, la demande industrielle fléchissait. Le NEPG invoque plusieurs facteurs : un recul du marché des frites surgelées suite à une hausse tarifaire américaine, un euro fort défavorable aux

exportations, et une concurrence accrue des produits transformés provenant de Chine, d'Inde, d'Égypte et de Turquie.

Sur les deux dernières années, les exportations de frites congelées de la Chine et de l'Inde vers leurs voisins ont été décuplées, tandis que celles de l'Union européenne reculaient. Pour M. Broutin, cette crise est probablement temporaire, la demande mondiale continuant de croître. Il souligne en France une anticipation des volumes : « On a récolté en 2025 les quantités nécessaires pour 2030, avec les usines en construction. » Une nouvelle usine près de Dunkerque et deux autres en projet illustrent cette dynamique industrielle.

Si la filière n'est pas en péril à long terme, le choc est violent pour les producteurs. Bien que la majorité des volumes industriels soit contractualisée (80% en France), assurant un prix convenu d'avance, certains ont été sévèrement affectés par le marché libre. Fin 2025, les prix étaient toujours très bas, entre 0,50 et 4 euros les 100 kg selon les pays, amenant le NEPG à questionner la viabilité économique de la production.

À l'approche des semis de printemps, les mises en garde se multiplient pour inciter à une révision des surfaces. En France, l'UNPT dénonce un recul de la contractualisation, due à la prudence des industriels, et une baisse de 25% des prix proposés. La tonne de pomme de terre Fontane, variété majeure, est offerte autour de 130 euros pour 2026, contre 180 euros l'an passé. Cette baisse pourrait conduire à une réduction des plantations.

N.B

CÂBLES À FIBRES OPTIQUES L'AFRIQUE FACE AU DÉFI DE SES INFRASTRUCTURES

Le continent africain présente les carences infrastructurelles les plus marquées à l'échelle mondiale. De l'énergie aux transports, en incluant l'eau et les communications, l'urgence d'agir est réelle. Selon le rapport « Dynamiques du développement en Afrique 2025 : Infrastructure, croissance et transformation », produit conjointement par l'OCDE et la Commission de l'Union africaine, un investissement annuel de 36 milliards de dollars jusqu'en 2040 est nécessaire pour déployer les réseaux de fibre optique et soutenir la transformation économique.

Cette somme équivaut à près du quart des besoins totaux d'investissement annuels en infrastructures pour l'Afrique, évalués à 155 milliards de dollars. Elle se situe en deçà des montants prévus pour les routes (50 milliards) et les voies ferrées (38 milliards). Les auteurs expliquent cet écart par les efforts déjà consentis : le réseau de fibre optique est passé d'environ 466 000 km en 2010 à 1,3 million de km en 2024, quadruplant la part de la population connectée.

Malgré ces avancées, des obstacles persistent, notamment le coût d'accès. En 2024, dans 18 pays africains, l'abonnement mensuel à l'internet haut débit s'élevait en moyenne à 56 dollars, contre 17 dollars dans les pays en développement d'Asie. Le document souligne que le renforcement des infrastructures publiques numériques, en simplifiant par exemple les procédures douanières ou en favorisant le commerce électronique, serait un complément précieux aux réseaux de connectivité.

Pour financer ces projets, le rapport estime que les gouvernements devront s'appuyer sur le secteur privé, leurs capacités d'investissement étant limitées par l'endettement. Entre 2019 et 2023, les États africains ont alloué en moyenne sept fois plus de ressources au service de la dette qu'aux infrastructures. Le secteur privé est déjà le principal financeur des infrastructures numériques (55% des engagements sur 2016-2020), loin devant son implication dans l'eau (1%) ou les transports (7%). Un cadre réglementaire incitatif pourrait encore accentuer cette tendance.

Enfin, l'analyse met en balance rentabilité et impact. Si les voies ferrées présentent le coût unitaire le plus élevé, elles dégagent des rendements substantiels et sont moins polluantes que le transport routier.

Les câbles de fibre optique, pour des rendements plus modestes, constituent l'infrastructure la moins coûteuse par unité, participant activement à la transformation productive.

N.B

CUBA ÉCRASÉE SOUS LE POIDS DES SANCTIONS AMÉRICAINES

LE KREMLIN ACCUSE LES ETATS-UNIS D'EXERCER DES PRESSIONS SUR L'ÎLE

La Russie a dénoncé lundi la sévère pénurie de carburant frappant Cuba, en imputant la responsabilité aux États-Unis, accusés de vouloir asphyxier l'économie de l'île.

Par Karim-Akli Daoudi

Interrogé sur les conséquences pour les touristes russes de la raréfaction du kérosène, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a reconnu une situation « effectivement critique ». Il a précisé que Moscou menait des échanges soutenus avec La Havane par diverses voies diplomatiques pour y remédier.

« Les tactiques d'étranglement appliquées par les États-Unis créent effectivement de grandes difficultés pour ce pays. Nous explorons avec nos partenaires cubains toutes les pistes pour résoudre ces problèmes, ou du



moins leur apporter le maximum de soutien », a-t-il ajouté.

Washington, qui considère Cuba comme une « menace inhabituelle et extraordinaire » pour sa sécurité nationale, a décidé de l'empêcher de recevoir du pétrole vénézuélien à la suite de l'opéra-

tion visant à arrêter le président vénézuélien Nicolas Maduro en janvier. Les États-Unis ont aussi averti qu'ils taxeraient d'autres pays, comme le Mexique, s'ils continuaient à ravitailler Cuba en carburant.

Face à cette pénurie, Cuba a

informé les compagnies aériennes internationales de l'indisponibilité du carburant aviation à partir de ce mardi, contraignant des transporteurs comme Air Canada à suspendre ou réviser leurs vols.

KAD

POSITION AMÉRICAINE SUR LE PROCHE-ORIENT

TRUMP MAINTIEN SON OPPOSITION À L'ANNEXION DE LA CISJORDANIE

L'opposition du président américain Donald Trump à l'annexion de la Cisjordanie par Israël a été réaffirmée lundi par un responsable de la Maison Blanche, à la veille de la visite à Washington du Premier ministre sioniste.

Selon l'agence Reuters citant ce responsable, « une Cisjordanie stable est une garantie pour la sécurité d'Israël et s'inscrit dans l'objectif de paix régionale de cette administration ». M. Trump a en effet répété à plusieurs occasions qu'il n'autoriserait pas l'Etat sioniste à annexer ce territoire, décrit comme une « ligne rouge » par les pays arabes et comme une pièce maîtresse du plan de paix américain dévoilé

l'an dernier. « Je ne laisserai pas Israël annexer la Cisjordanie. Cela n'arrivera pas », avait-il déclaré aux médias en septembre. L'agence précise néanmoins que le président ne s'opposerait pas à une extension des colonies, mais bien à une annexion formelle.

Le 1er ministre sioniste doit s'entretenir ce mercredi avec Donald Trump à la Maison Blanche, principalement au sujet de l'Iran, selon son bureau. Leur dernière rencontre remonte à décembre 2025. Ces déclarations interviennent après l'approbation dimanche par le cabinet de sécurité sioniste de mesures visant à renforcer son emprise sur la Cisjordanie et à y développer

les colonies, suscitant de vives critiques. Lundi, les chefs de la diplomatie de huit pays arabes et musulmans ont fermement condamné ces décisions « illégales ». L'Union européenne et l'ONU ont ensuite dénoncé une initiative « allant dans le mauvais sens » et « dépourvue de validité juridique ». Les sionistes occupent la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza depuis la guerre de 1967, des territoires considérés par la communauté internationale comme le fondement d'un futur Etat palestinien dans le cadre d'une solution à deux Etats.

KAD

LES ENGINES NON EXPLOSÉS JONCHENT LE SOL DE GHAZA

LES SERVICES DE LUTTE ANTI-MINE DE L'ONU À PIED D'ŒUVRE

Par Malika Azeb

Les partenaires de la lutte anti-mine ont évalué rien qu'en une semaine plus de 200 risques liés aux engins non explosés largués depuis le début du conflit par l'armée sioniste, selon les indications de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Ces mines et les bombes non explosées sont ensevelies sous près de 70 millions de tonnes de gravats, mettant la vie des Ghazaouis en danger.

Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, a indiqué lundi dernier que « les partenaires de la lutte anti-mine indiquent qu'en une semaine, jusqu'à mercredi passé, ils ont mené plus de 200 évaluations des risques potentiels liés aux engins explosifs afin de faciliter le déblaiement des décombres ». Cela s'ajoute au soutien qu'ils apportent pour sécuriser les mouvements et les opérations humanitaires dans un environnement très difficile. M. Dujarric a également indiqué que les partenaires de lutte anti-mine ont sensibilisé plus de 10 000 enfants et adultes aux risques liés aux engins explosifs. Les services de lutte anti-mine ont dans ce cadre produit plus de 400 000 supports de sensibilisation, dont des dépliants, des affiches et des autocollants qui ont été distribués dans les abris et les centres de santé ; plus de 460 000 personnes ont été touchées par ces messages de prévention. Ajoutant que « ce risque reste majeur, car 33 incidents impliquant des engins explosifs ont été signalés depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu en octobre de l'année dernière, faisant neuf morts et 65 blessés », relevant que l'enclave palestinienne « est confrontée, aujourd'hui, à une contamination explosive d'une ampleur inédite ». Environ 70 000

tonnes d'explosifs ont été larguées sur Ghaza depuis le début de l'agression sioniste en 2023. Le service de lutte anti-mines de l'ONU (UNMAS) estime que « 5 à 10% de ces munitions n'ont toujours pas explosé : entre 3 500 et 7 000 tonnes d'engins demeurent dispersés dans les maisons, les hôpitaux et les écoles ». Le porte-parole du secrétaire général de l'ONU a indiqué lors d'un point de presse quotidien que « nos collègues humanitaires ajoutent que les restrictions, notamment celles concernant l'entrée d'articles classés comme à double usage ou non humanitaires, continuent d'entraver la réponse humanitaire ». Il a ajouté que ces articles comprennent des pièces de rechange et certains matériaux de construction pour abris. « La radiation de certaines ONG internationales importantes et les restrictions imposées à l'UNRWA et à d'autres agences des Nations unies compromettent également les opérations humanitaires », a déploré Stéphane Dujarric. A noter que l'UNMAS a recensé plus de 328 victimes, morts et blessés, causées par les mines terrestres et autres engins explosifs. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la fin de l'année 2025, environ 42 000 individus ont subi des blessures invalidantes dues aux explosions des mines. Un responsable onusien a averti que « le risque augmentera dans les jours, semaines et années à venir, à mesure que les gens essaieront de récupérer ce qui reste de leurs maisons et que les enfants joueront dans les zones touchées par les combats ». L'ONU estime qu'il faudra plus de dix ans et plus de 500 millions de dollars pour nettoyer totalement l'enclave de Ghaza et procéder ensuite à sa reconstruction.

M.A

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

LES NATIONS UNIES INTERPELLÉES AU SUJET DES POLITIQUES ILLÉGALES DE L'OCCUPATION SIONISTE

Le représentant permanent de l'Etat de Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour, a adressé trois lettres identiques au secrétaire général de l'ONU, au Royaume-Uni, président du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et au président de l'Assemblée générale des Nations unies, concernant la poursuite par l'entité sioniste de ses pratiques illégales visant à consolider son occupation du territoire de l'Etat de Palestine. Dans ses lettres, Mansour a souligné la poursuite par l'occupant sioniste de « la confiscation des terres palestiniennes, de la construction et de l'expansion des colonies, de la démolition de maisons et de biens, ainsi que du déplacement forcé de familles et de communautés palestiniennes entières », selon l'agence de presse Wafa. Le diplomate palestinien a également mentionné l'« adoption d'une série de mesures et d'ordres militaires qui visent, de manière flagrante, à créer davantage de faits accomplis sur le terrain et à consolider le contrôle sioniste sur le territoire palestinien ». Mansour a souligné que ces mesures « constituent une violation flagrante du droit international, y compris la Quatrième Convention de Genève, les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334, ainsi que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), rendu en juillet 2024, et ses confirmations des règles juridiques internationales contraignantes, notamment l'interdiction de l'acquisition de territoire par la force et le droit inaliénable à l'autodétermination ». Il a insisté sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'« agir dans le respect de ses résolutions concernant la situation dans le territoire palestinien occupé », y compris El-Qods occupée, et de tenir l'entité sioniste pour « responsable de toutes ses graves violations de l'autorité du Conseil, de la Charte des Nations unies et des principes fondamentaux du droit international, y compris le droit international humanitaire ». Mansour a, en outre, exhorté la communauté internationale à « prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses obligations juridiques, notamment en imposant des sanctions conformément au droit international, afin de contraindre (l'entité sioniste) à cesser immédiatement ses violations et à annuler toutes ses politiques illégales, y compris l'annexion et la colonisation, dans le but de sauver la solution à deux Etats et de mettre fin à cette occupation illégale, et d'aider le peuple palestinien à exercer son droit à l'autodétermination ainsi qu'à l'indépendance et à la souveraineté de l'Etat de Palestine, avec El-Qods pour capitale ».

R.I

RÉSEAUX SOCIAUX

LA CHINE IMPOSE DES DIPLÔMES AUX INFLUENCEURS

Les réseaux sociaux ont donné le droit à la parole à des légions d'imbéciles qui avant ne parlaient qu'au bar et ne causaient aucun tort à la collectivité. On les faisait taire tout de suite. Aujourd'hui ils ont le même droit de parole qu'un prix Nobel.

Umberto Eco

En Chine, les autorités exigent désormais aux influenceurs, des qualifications appropriées dans le monde réel, telles qu'une licence professionnelle, un diplôme universitaire ou un certificat, pour s'exprimer en ligne sur des sujets sensibles telles que la médecine, le droit, l'éducation et la finance. Une mesure qui vise à améliorer la qualité des informations disponibles sur les réseaux sociaux.

Par Yakout Abina

La Chine durcit son encadrement des influenceurs numériques. De nouvelles règles, mises en place, restreignent leur capacité à s'exprimer sur des thématiques jugées sensibles, telles que la santé, la finance, l'économie, le droit ou encore l'éducation. Dorénavant, toute personne souhaitant produire du contenu sur ces sujets devra justifier de qualifications reconnues, comme un diplôme universitaire ou une licence professionnelle.

Ces nouvelles mesures interviennent après plusieurs années de préoccupations liées à l'influence grandissante des « influenceurs » chinois, suivis par des millions d'abonnés à travers des diffusions en direct, des vidéos courtes ou des blogs. Jusqu'ici, ces figures du numérique pouvaient s'exprimer librement sur une vaste gamme de sujets, allant des conseils médicaux aux stratégies financières. Désormais, leur parole sur des thèmes sensibles sera conditionnée à la détention de diplômes ou de licences professionnelles, afin de garantir une expertise jugée crédible par les autorités.

Le gouvernement chinois estime



que la liberté accordée aux créateurs de contenu en ligne a atteint ses limites. Selon de nouvelles dispositions, les principales plateformes sociales du pays telles que Douyin, Weibo et Bilibili devront désormais vérifier la crédibilité de leurs utilisateurs. Seules les personnes en mesure de prouver qu'elles disposent d'un diplôme ou d'une licence professionnelle appropriée seront autorisées à publier sur des sujets sensibles. Les plateformes auront également l'obligation d'indiquer clairement si une information repose sur des études scientifiques ou si elle a été générée par l'intelligence artificielle.

En 2023, un rapport a révélé que 57 % des membres de la génération Z ont déclaré que leur principal objectif de carrière était de devenir une sorte d'influenceur. En moyenne, 41 % des adultes américains ont déclaré qu'ils aimeraient devenir des influenceurs, mais pour la génération Z, on constate un écart massif de 16 points. Puis en 2024, un autre rapport a montré que 65 % des jeunes de 18 à 25 ans se voient comme des créateurs de contenus. Le même sondage par Youtube souligne que 40 % des participants âgés de 18 à 44 ans se considéraient

comme étant des influenceurs.

Les autorités chinoises affirment que ces nouvelles règles visent avant tout à protéger la population contre la désinformation. Elles soulignent que de nombreux conseils diffusés en ligne, notamment dans les domaines de la santé, de l'investissement ou du droit, ont déjà provoqué des malentendus, voire des préjudices.

En effet, de nos jours de plus en plus de personnes s'appuient sur les influenceurs des médias sociaux pour s'informer et se tenir au courant de l'actualité. Aux USA, une enquête a révélé que si un adulte américain sur cinq consomme régulièrement des informations provenant d'« influenceurs » en ligne qui discutent de l'actualité, ce chiffre s'élève à près de 40 % chez les jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans. Parmi ceux qui se tournent vers les influenceurs pour s'informer, 65 % déclarent que cela les a aidés à mieux comprendre l'actualité et les questions civiques.

Dans un pays où les réseaux sociaux constituent une source essentielle d'information et de partage des connaissances, le gouvernement entend empêcher que des personnes non qualifiées se présentent

comme des experts. Pékin insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une mesure de censure, mais d'un dispositif destiné à garantir la qualité des contenus et à protéger les citoyens contre les risques liés à des informations trompeuses ou erronées.

De nombreux influenceurs populaires, dépourvus de diplômes officiels mais forts d'une expérience et d'un savoir reconnu par leurs communautés, risquent d'être exclus de l'espace numérique. Leur force résidait dans une approche personnelle et une capacité à rendre des thèmes complexes accessibles au grand public. Désormais, ils pourraient être contraints de se taire sur les sujets qui leur tiennent le plus à cœur, au risque d'appauvrir la diversité des voix présentes en ligne.

La nouvelle réglementation soulève de nombreuses interrogations pratiques. Reste à déterminer ce qui sera considéré comme un diplôme valable et quel niveau de contrôle sera réellement exercé par les plateformes. Les experts s'interrogent également sur la manière dont seront traités les sujets transversaux, tels que la santé financière ou le droit médical, qui relèvent de plusieurs domaines à la fois.

Cette évolution intervient alors que les influenceurs continuent d'exercer un pouvoir considérable sur la confiance et l'attention du public sur les plateformes numériques dans un contexte où le secteur du marketing d'influence a explosé. Selon les analystes et les experts, les accords et les publicités des marques d'influenceurs sont truffés de pratiques commerciales contraires à l'éthique, en partie à cause de la réglementation limitée d'une pratique qui croît rapidement d'année en année. Pourtant, depuis 2016, les sommes investies dans ce secteur sont passées de 1,6 milliard de dollars par an à 21,1 milliards de dollars en 2023, selon un rapport d'Influencer Marketing Hub. Ce dernier estime que le secteur a atteint 24 milliards de dollars à la fin de l'année 2024.

Y.A

RÉGULATION NUMÉRIQUE L'UE EXIGE QUE TIKTOK DÉSACTIVE LES FONCTIONNALITÉS « ADDICTIVES »

La Commission européenne a accusé tout récemment TikTok d'avoir délibérément conçu son application pour la rendre « addictive », pointant du doigt des fonctionnalités telles que le défilement infini, la lecture automatique et les notifications push, ainsi que son moteur de recommandations.

Dans les conclusions préliminaires d'une enquête visant à déterminer la conformité de TikTok avec la loi européenne sur les services numériques, la Commission a déclaré que la plateforme de vidéos courtes n'avait pas « suffisamment évalué » la manière dont ses choix de conception pouvaient nuire au bien-être de ses utilisateurs, en particulier des mineurs et des adultes vulnérables.

L'organe exécutif de l'UE a déclaré que l'entreprise avait ignoré « des indicateurs importants d'utilisation compulsive de l'application », comme le temps que les utilisateurs y passent la nuit et la fréquence à laquelle ils l'ouvrent.

« En "récompensant" constamment les utilisateurs avec du nouveau contenu, certaines caractéristiques de conception de TikTok alimentent l'envie de continuer à faire défiler et mettent le cerveau des utilisateurs en "mode pilote automatique". La recherche scientifique montre que cela peut conduire à un comportement compulsif et réduire la maîtrise de soi des

utilisateurs », a écrit la Commission dans un communiqué.

La Commission a déclaré que TikTok devait modifier la « conception de base » de son interface utilisateur en désactivant des fonctionnalités telles que le défilement infini, en mettant en œuvre des pauses de temps d'écran et en modifiant son système de recommandations.

TikTok nie tout en bloc

« Les conclusions préliminaires de la Commission présentent une description catégoriquement fautive et totalement infondée de notre plateforme, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour contester ces conclusions par tous les moyens à notre disposition », a déclaré un porte-parole de TikTok dans un communiqué envoyé par courriel.

TikTok propose des outils de gestion du temps d'écran et de contrôle parental, mais la Commission européenne estime que ces outils sont insuffisants pour réduire les risques liés à son caractère addictif. « Les outils de gestion du temps ne semblent pas permettre aux utilisateurs de réduire et de contrôler leur utilisation de TikTok, car ils sont faciles à ignorer et n'offrent qu'une faible résistance. De même, le contrôle parental peut s'avérer inefficace, car sa mise en place exige davantage de temps et de compé-

tences de la part des parents », a écrit la Commission.

Les accusations portées contre TikTok surviennent alors que les plateformes de médias sociaux font l'objet d'une surveillance accrue à travers le monde, certains gouvernements souhaitant interdire purement et simplement l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes. En novembre, l'Australie a imposé aux réseaux sociaux la désactivation des comptes des utilisateurs de moins de 16 ans, et le Royaume-Uni et l'Espagne envisageraient des mesures similaires. La France, le Danemark, l'Italie et la Norvège ont travaillé sur des mesures similaires de restriction d'âge pour les plateformes de médias sociaux, et aux États-Unis, 24 États ont déjà adopté des lois de vérification de l'âge.

TikTok a récemment conclu un accord à l'amiable dans le cadre d'une importante action en justice aux États-Unis concernant la dépendance aux réseaux sociaux et dispose désormais du temps nécessaire pour répondre aux conclusions préliminaires de la Commission européenne. Les infractions avérées à la loi sur les services numériques (DSA) peuvent entraîner de lourdes sanctions, notamment des amendes pouvant atteindre 6 % du chiffre d'affaires annuel mondial.

RSHT

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ENJEUX LOGISTIQUES

L'ALGÉRIE S'ENGAGE POUR UN TRANSPORT MARITIME DÉCARBONÉ

Lors d'une journée d'étude organisée à Alger sur la décarbonation du transport maritime, plusieurs membres du gouvernement ont réaffirmé l'engagement de l'Algérie à réduire l'empreinte carbone de ce secteur stratégique. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la transition énergétique nationale et la promotion du développement durable.

Par Chaimaa Sadou

Algérie accorde en effet une importance particulière à la diminution de l'empreinte carbone du transport maritime, pilier du commerce extérieur et de la logistique nationale. Cette orientation a été rappelée lors de la rencontre organisée par le groupe Serport, en présence de responsables gouvernementaux et institutionnels. Ont pris part à cette rencontre le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, ainsi que le directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouche. Ils ont souligné la nécessité d'intégrer les normes environnementales dans les activités maritimes et portuaires. Les intervenants ont mis en avant le rôle central du transport maritime et des ports dans les chaînes d'approvisionnement, la sécurité logistique et les échanges commerciaux du pays. Ils ont insisté sur l'importance d'une action concertée entre les acteurs publics et économiques pour mettre en œuvre des solutions intégrées, répondant aux exigences de la transition énergétique et aux engagements environnementaux internationaux.



Dans ce contexte, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a estimé que la décarbonation du transport maritime constitue un défi majeur. Selon lui, le secteur doit s'adapter aux normes environnementales internationales, dans un contexte marqué par la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions polluantes. L'organisation de cette journée s'inscrit dans la stratégie globale de l'État visant à promouvoir le transport maritime et à moderniser les ports algériens selon une approche durable. Le ministre a souligné que le choix du thème traduit une prise de conscience collective face à l'ampleur des défis environnementaux, ainsi que la nécessité d'adopter de nouveaux modèles de développement conciliant croissance économique et protection de l'environnement. Parmi

les priorités évoquées figurent la modernisation des infrastructures portuaires, le renforcement de l'efficacité énergétique et le recours à des carburants alternatifs moins polluants. Ces actions s'inscrivent dans le respect des réglementations internationales, notamment celles visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables a pour sa part affirmé que son département accompagne activement la transition énergétique, conformément aux orientations présidentielles. Il a rappelé les avancées réalisées dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le développement de solutions propres, ainsi que le lancement de projets structurants dans le domaine de l'hydrogène vert. Mourad Adjal a réitéré l'engagement de son secteur à soutenir techniquement et institutionnellement le groupe Ser-

port, notamment à travers les études relatives au raccordement électrique des quais. Il a aussi souligné l'importance d'une coopération continue avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires, pour concrétiser les objectifs de la transition énergétique dans le secteur maritime. À travers cette rencontre, l'Algérie réaffirme sa volonté de faire du transport maritime un levier de développement durable. La réduction de l'empreinte carbone du secteur apparaît désormais comme une priorité nationale, reposant sur la modernisation des infrastructures, l'innovation énergétique et une coordination renforcée entre acteurs publics et privés – une démarche qui allie croissance économique et respect de l'environnement.

C.S

CAMPAGNE ÉCOLOGIQUE AU SUD DU PAYS

PLUS DE 3 000 ARBRES PLANTÉS À TINDOUF POUR UNE CEINTURE VERTE

Par Malek Gaya

Hier mardi, la wilaya de Tindouf a vu le lancement d'une importante opération de reboisement, menée dans le cadre de la campagne nationale « Plantons-la » impulsée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche.

Lors de la cérémonie de démarrage, le wali Mustapha Dahou a souligné que cette action participe aux efforts nationaux visant à planter plus de cinq millions d'arbres sur l'ensemble du territoire. Il a annoncé que la campagne s'étendra prochainement à la commune d'Oum El Assel.

La première phase prévoit la mise en terre de plus de 3 000 arbustes. Une seconde étape est programmée pour le 14 février, avec l'ambition de créer une ceinture verte destinée à l'embellissement de la ville. Les sites choisis concernent plusieurs axes, dont la route entre le rond-point de l'aéroport et l'entrée urbaine, ainsi que le tronçon adjacent à la gare ferroviaire. Une large superficie sera aussi aménagée en forêt urbaine, offrant aux habitants un nouvel espace de verdure et de détente. Le Conservateur des forêts de la wilaya, Aboubakr Aissaoui, a précisé que les essences retenues sont locales et robustes, choisies pour leur adaptation au climat et au sol de la région. Parmi elles figurent le tamaris, l'atriplex, le casuarina, l'arganier et le ficus.

M.G

CAMPAGNE DE REBOISEMENT

100 000 ARBRES À PLANTER À MASCARA

La Conservation des forêts de la wilaya de Mascara a annoncé mardi une opération de plantation de 100 000 arbustes, prévue samedi prochain dans des zones forestières et urbaines. L'information a été communiquée par le Conservateur des forêts par intérim, Othmane Sadat. Celui-ci a précisé que 19 sites ont été sélectionnés, incluant des forêts, des espaces urbains et les bassins versants des barrages de la wilaya. Les essences retenues sont diverses, avec notamment du pin d'Alep, du caroubier et des arbres d'ornement. Cette action s'inscrit dans le cadre de la vaste initiative nationale pilotée par le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, qui vise à planter cinq millions d'arbres. Y participeront toutes les circonscriptions forestières locales, des organismes publics, des associa-

tions, des comités de quartier, ainsi que des élèves et des clubs sportifs. Pour garantir son succès, une campagne de sensibilisation a été lancée depuis plusieurs jours. Elle comprend la diffusion de spots radio, l'affichage dans les lieux publics et la publication de supports sur les réseaux sociaux, invitant tous les citoyens à une mobilisation massive. L'opération a pour objectif d'accroître le couvert végétal forestier tout en renforçant la prise de conscience sur l'importance du reboisement volontaire pour le patrimoine naturel régional. Par ailleurs, la Conservation poursuit la mise en œuvre de son programme de plantations volontaires 2025-2026, ciblant également les équipements publics, les abords de routes, les espaces verts et les périmètres des barrages.

M.G

ZONES HUMIDES

PLUS DE 5.000 OISEAUX AQUATIQUES RECENSÉS À EL-MENIAA

Un recensement hivernal effectué du 18 au 31 janvier par le réseau local d'observateurs ornithologues a permis de dénombrer une avifaune de plus de 5 000 oiseaux aquatiques dans les zones humides de la wilaya d'El-Meniaa. Ces oiseaux représentent 22 espèces, dont 11 sont nicheuses, a indiqué mardi la Conservation locale des forêts.

Le dénombrement a été réalisé au niveau des lacs de Fei djet El-Gara, Feidjet El-Torki et de la Sebkhah El-Mellah. Ce dernier site est classé au titre de la convention de Ramsar pour son importante valeur environnementale dans la préservation de la biodiversité, notamment entre la Méditerranée et le Sahara central, et pour sa richesse en espèces aviaires aquatiques protégées, a précisé Abdelkader Hourou, chargé de la gestion de la Conservation des forêts d'El-Meniaa.

Il a expliqué que ces zones humides jouent un rôle environnemental et économique majeur. Outre leur fonction de ressource hydrique poissonneuse, elles constituent des lieux de prédilection pour les oiseaux, contribuant ainsi naturellement à la préservation des écosystèmes par le nettoyage et la désinfection des espaces aquatiques.

Pour garantir le succès de cette opération, les moyens humains et matériels nécessaires ont été mobilisés. Outre un encadrement spécialisé, un véhicule tout terrain et des équipements d'observation ont permis d'identifier diverses espèces, telles que l'hermine rouge, le flamant rose et le canard ferrugineux.

M.G

LUTTE CONTRE LE CANCER

OUVERTURE DE 25 NOUVEAUX SERVICES À TRAVERS LE PAYS

Le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Aït Messaoudene, a annoncé à Alger une stratégie visant à améliorer la prise en charge des patients atteints de cancer, notamment à travers le renforcement des structures sanitaires et la généralisation de la numérisation.

Par Hamida Indja

Selon le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Aït Messaoudene, les structures de santé seront renforcées par 25 nouveaux services de radiothérapie, dans le but d'assurer une meilleure prise en charge des patients atteints de cancer. Cette annonce a été faite devant la commission de la santé de l'Assemblée populaire nationale à Alger.

Le ministre a précisé que ces 25 nouveaux services seront installés au niveau des établissements hospitaliers, y compris dans les hôpitaux en cours de réalisation. Il a également annoncé l'acquisition de 11 générateurs de rayons X, destinés à renforcer les services de radiothérapie.

Afin d'assurer la sécurité des appareils de radiothérapie et d'éviter les pannes techniques susceptibles de perturber les soins, le ministre de la



Santé a insisté sur l'importance de la maintenance régulière et de l'entretien préventif des accélérateurs de rayons X. Il a indiqué que ces matériels doivent être contrôlés afin de garantir leur bon fonctionnement et la sécurité des patients.

Dans ce contexte, il a précisé que le secteur œuvre à une meilleure utilisation des ressources mises à disposition par l'État, afin d'assurer une prise en charge efficace des malades atteints de cancer. Il a également annoncé le renforcement du secteur par

cinq établissements hospitaliers spécialisés dans le traitement du cancer, situés dans les wilayas de Chlef, Tiaret, Béjaïa et Oran, dont les travaux sont toujours en réalisation.

Concernant les réseaux de soins, le ministre, M. Aït Messaoudene, a souligné le recours à la numérisation, notamment dans le suivi des dossiers médicaux des patients et l'amélioration de la prise en charge des urgences médicales.

En outre, le ministre de la Santé a indiqué que les amendements liés

aux nouveaux statuts des professionnels du secteur de la santé sont actuellement en cours de discussion au sein d'une commission ministérielle, sur la base des propositions formulées par les partenaires sociaux.

Aussi, il a ajouté qu'un accord a été conclu avec le ministère de l'Enseignement supérieur afin d'augmenter le nombre de médecins résidents et d'élargir certaines spécialités, notamment au profit des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux.

Le ministre a également insisté sur la généralisation de la numérisation dans le secteur de la santé. D'un côté, il a rappelé que les services d'urgence et les polycliniques ont été numérisés, et que le travail se poursuit pour développer l'utilisation des ordonnances et des dossiers médicaux électroniques dans les hôpitaux.

Enfin, M. Aït Messaoudene a annoncé la mise en place de nouvelles plateformes numériques destinées à faciliter le transfert des patients, la gestion des pharmacies privées et l'organisation des rendez-vous de radiothérapie. Il a aussi précisé le lancement prochain d'une plateforme utilisant l'intelligence artificielle pour la lecture à distance des images médicales, ainsi qu'une application mobile visant à améliorer l'accès des citoyens aux services de santé.

H.I

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES NATIONALES EN CYBERSÉCURITÉ
UNE STRATÉGIE PLUS QUE NÉCESSAIRE

Par Halim Dardar

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a tenu, mardi à Alger, en partenariat avec l'Agence de la sécurité des systèmes d'information, un séminaire national consacré au développement des capacités dans le champ de la cybersécurité. Prenant la parole à l'ouverture de cette rencontre, organisée au Cercle national de l'Armée à Beni Messous, la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, a expliqué que ce rendez-vous « s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de la sécurité des systèmes d'information et de la mise en application des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, appelant à relever le défi de la cybersécurité », en misant sur « la valorisation du capital humain et l'exploitation des compétences chevronnées, pleinement conscientes de l'importance des responsabilités qui leur incombent ». Après avoir rappelé l'attention particulière accordée par l'État à cette question, dans le contexte des efforts visant à « réaliser un bond qualitatif dans la gestion des affaires publiques »,

la ministre a souligné que la tenue de ce séminaire « intervient dans une période marquée par une accélération inédite des mutations technologiques et par l'essor de menaces numériques grandissantes touchant les systèmes d'information des entreprises économiques assurant des services essentiels ». Elle a également mis en avant l'intérêt porté par le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels à la cybersécurité, à travers « la préparation de profils techniques capables d'affronter les défis du terrain, de satisfaire les besoins des entreprises et d'accompagner la transition numérique de l'économie nationale ». Mme Arhab a, en outre, insisté sur « l'impératif d'actualiser les programmes pédagogiques, de consolider la dimension pratique et d'intégrer les technologies modernes afin d'adapter la formation aux exigences du marché du travail ». De son côté, le directeur général de l'Agence de la sécurité des systèmes d'information, le général Abdeslam Belghoul, a précisé que les menaces cybernétiques « touchent l'ensemble des institutions et organismes de l'État, tous secteurs confondus, notamment ceux disposant de systèmes d'information sensibles et de données numériques liées directement au citoyen ».

Abordant le thème de cette rencontre, destinée aux formateurs de la formation professionnelle spécialisés en cybersécurité, le général Belghoul a indiqué qu'il « s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de la sécurité des systèmes d'information, dans son volet consacré à la formation, à la sensibilisation et à la communication », laquelle « bénéficie d'une attention particulière du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, ainsi que du général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire ».

Cette rencontre « a pour objectif d'ajuster les spécialités de la formation professionnelle aux besoins du marché national, d'enrichir les programmes en matière de cybersécurité et de renforcer les compétences des formateurs dans ce domaine stratégique », selon les organisateurs.

Les travaux se sont déroulés en présence du président de l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP), Samir Bourhil, ainsi que de représentants de plusieurs instances et institutions nationales.

H.D

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE
ORGANISATION DE LA DEUXIÈME ÉDITION
DES GROUPES DE JEUNES CIBLÉS

Les activités de la deuxième édition des groupes de jeunes ciblés ont débuté, mardi à Tindouf, organisée à l'initiative du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ) sous le slogan "L'autonomisation politique et le développement local".

Dans une déclaration à l'APS, le vice-président du CSJ chargé de la planification et du suivi de l'exécution, Houssam Ferhani, a expliqué que les groupes de jeunes ciblés visent à recueillir et structurer les idées des jeunes autour de thématiques précises. Il a rappelé que la première phase avait permis d'élaborer la vision du Conseil pour la période 2023-2033, avant que cette deuxième édition ne se concentre sur l'axe de l'autonomisation politique et économique, ainsi que sur l'implication des jeunes dans le développement local et la prise de décision.

Le même responsable a souligné que "l'autonomisation économique des jeunes passe nécessairement par leur autonomisation politique", à travers le renforcement

de leurs compétences, l'écoute de leurs préoccupations et la prise en compte de leurs propositions. Il a également mis en avant l'importance d'élargir la participation des jeunes à la vie politique de manière générale.

De son côté, Azzedine Saïd, membre du Conseil supérieur de la jeunesse pour la wilaya de Tindouf, a indiqué que cette rencontre de deux jours avec la participation de jeunes de la wilaya, comprend un colloque animé par des membres du Conseil, ainsi que l'organisation de quatre ateliers consacrés à l'importance de l'autonomisation politique à la lumière des transformations régionales et internationales actuelles.

M. Saïd a insisté sur la nécessité de sensibiliser les jeunes aux mutations que connaît le monde et de les doter des outils d'action et de participation.

R.S

ACCIDENTS DE LA ROUTE
26 MORTS ET 1194 BLESSÉS
EN UNE SEMAINE

Vingt-six (26) personnes ont trouvé la mort et 1194 autres ont été blessées, dans 1073 accidents de la route survenus entre le 1er et le 7 février à travers plusieurs wilayas du pays, indique mardi un bilan de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya d'Alger avec 3 morts sur les lieux des accidents et 105 blessés, dans 110 accidents de la circulation.

Par ailleurs, trois personnes sont mortes intoxiquées par le monoxyde de carbone, émanant de dispositifs de chauffage et chauffe-eaux, dans les wilayas de Constantine (2 personnes) et de Blida (1).

Les secours de la Protection civile ont, en outre, effectué 36 interventions pour la prise en charge, sur place, de 69 personnes incommodées par le monoxyde de carbone, puis évacuées vers les établissements hospitaliers.

La Protection civile a procédé, d'autre part, à l'extinction de 502 incendies notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (81 incendies), Blida (34) et Annaba (29). S'agissant des opérations diverses, 8162 interventions ont permis le sauvetage de 675 personnes en situation de danger.

R.S

68^e ANNIVERSAIRE DU MASSACRE DE SAKIET SIDI YOUSSEF

UN COLLOQUE À ALGER POUR NUL N'OUBLIE

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Abdelmalek Tacherift, a présidé, mardi à Alger, l'ouverture d'un colloque à l'occasion du 68^e anniversaire du massacre de Sakiet Sidi Youssef, lors duquel la lutte historique commune entre les peuples algérien et tunisien a été mise en avant.

La commémoration de cet anniversaire se veut "un renouvellement sincère du serment fait aux valeureux chouhada, une réaffirmation de la fidélité des générations de l'indépendance au message de libération et à ses nobles valeurs, et un renforcement de l'esprit national vigilant, garant de l'unité et de la cohésion et immunisant la société face à

tous les défis", a indiqué M. Tacherift à l'ouverture de ce colloque intitulé "Epopée de Sakiet Sidi Youssef: sang mêlé, âmes entrelacées, drapeaux hissés et une histoire écrite avec fidélité", en présence du secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, et du chargé d'affaires à l'ambassade de Tunisie à Alger, M. Abdeljalil Ben Rabeh, ainsi que de représentants de la famille révolutionnaire.

Et d'ajouter que cet anniversaire restera "un témoin vivant sur le fait que les deux pays, qui ont triomphé hier sur le colonialisme, grâce aux immenses sacrifices consentis, poursuivent aujourd'hui la marche de l'édification et de la victoire".

R.C

16^e ÉDITION DU FESTIVAL DU THÉÂTRE COMIQUE

OUVERTURE DES CANDIDATURES

Les candidatures pour la participation à la 16^e édition du Festival national du Théâtre comique prévu à Médéa du 30 juin au 5 juillet, ont été lancées, a-t-on appris, mardi, auprès du commissariat du Festival. La participation à cette édition, qui rend hommage au comédien Salah Ougroute, est ouverte aux troupes, coopératives, et associations théâtrales professionnelles et amateurs qui activent sur la scène théâtrale nationale ou locale, a indiqué le commissaire du Festival, Said Benzerga. La sélection des pièces qui seront programmées lors de cette édition est confiée à une

commission composée d'artistes comédiens et d'académiciens et se fera suivant des critères bien définis pour préserver la vocation de ce Festival et offrir également aux amateurs du 4^e art, en particulier les férus du théâtre comique, des pièces qui répondent à leurs attentes, a-t-il confié, précisant que les monologues et sketches sont exclus de l'évènement. En outre, les postulants doivent envoyer, sur support vidéo, le spectacle proposé pour participer à ce Festival afin de permettre aux membres de la commission d'examiner et d'approuver les pièces susceptibles de figurer dans le

programme final de la compétition, a expliqué M. Benzerga. L'annonce des spectacles retenus pour cette nouvelle édition aura lieu avant le 1^{er} juin prochain, a-t-il fait savoir, annonçant, par la même occasion, la décision prise, cette année, de promouvoir la pièce qui va décrocher la "Grappe d'Or", qui représente la plus haute distinction du Festival. La pièce qui décrochera le Premier Prix sera sélectionnée directement pour participer à la prochaine édition du Festival national du théâtre professionnel, a-t-il conclu.

R.C

LUTTE CONTRE LA DROGUE

LANCEMENT D'UNE CARAVANE DE SENSIBILISATION

La direction de l'Action sociale et de la Solidarité (DASS) de la wilaya de Relizane a lancé, mardi, une vaste caravane de sensibilisation pour la prévention contre le fléau de la drogue et des substances psychotropes, sous le slogan "Unissons-nous pour protéger nos enfants", a-t-on appris du directeur du secteur, M. Kaïs Merrouche.

M. Merrouche a précisé que cette caravane de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de prévention et de lutte contre la drogue et les substances psychotropes, organisée par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme et vise principalement à "renforcer l'esprit préventif chez les jeunes" et à "les sensibiliser aux conséquences et dangers de ces poisons".

Cette caravane sillonnera, durant huit jours, plusieurs établissements éducatifs et de formation, ainsi que des infrastructures de jeunesse à travers les différentes communes de la wilaya, indique-t-on.

Des conseils et des orientations préventives seront prodigués aux élèves et aux jeunes par les cadres du secteur de l'action sociale, avec la participation de représentants de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale, des Scouts musulmans

algériens et du Croissant-Rouge algérien, en plus de la distribution de dépliants de sensibilisation sur ce fléau.

Le directeur du secteur a souligné que "les sorties des cellules de proximité reposent sur une approche de communication directe et interactive, permettant l'ouverture d'espaces de dialogue constructif avec les jeunes de différentes tranches d'âge et catégories sociales, afin de les sensibiliser aux risques sanitaires, psychologiques et sociaux liés à la drogue, ainsi qu'à ses répercussions négatives sur l'individu, la famille et la société, tout en insistant sur l'importance de la prévention précoce et anticipative". Dans ce contexte, six cellules de proximité ont été mobilisées à travers le territoire de la wilaya, a-t-il fait savoir.

Elles regroupent des médecins et des psychologues, ainsi que des assistants sociaux, qui effectuent des sorties de terrain dans les places publiques, les espaces commerciaux, les gares de transport de voyageurs, les différentes zones d'habitation et autres espaces publics, afin de mener une campagne de sensibilisation sur les dangers de la drogue et ses effets néfastes sur la santé mentale, psychologique et physique des jeunes.

R.S

AGRICULTURE DU TERROIR

VERS LA VALORISATION DE LA PETITE AGRICULTURE

D'intenses efforts sont entrepris dans la wilaya de Timimoun pour la valorisation de la petite agriculture de type oasien, à travers le soutien en moyens et équipements pour promouvoir l'agriculture du terroir, ont indiqué mardi les responsables de la Chambre locale de l'Agriculture.

Intervenant en application de la stratégie de l'Etat portant appui des activités agricoles, ces démarches visent à soutenir les petites activités agricoles, levier de développement de l'économie locale, en moyens, notamment par l'encouragement de la modernisation et la mécanisation des diverses cultures, en vue de satisfaire le marché, a affirmé le président de la Chambre agricole, Mohamed Kerroumi.

Pratiquée depuis la nuit des temps, l'agriculture dite "saharienne traditionnelle" n'a cessé de prospérer, notamment la phœniciculture, pour se frayer un chemin dans le cadre de la stratégie nationale de soutien agricole et de conception d'un système agricole intégré.

Cette approche de modernisation et de mécanisation de la petite agriculture dans la région a été au centre d'une rencontre ayant regroupé, dernièrement à Timimoun, le directeur général du groupe algérien de l'industrie mécanique (AGM), le Président-directeur général de l'entreprise publique de commercialisation de matériels et équipements agricoles "EPE-PMA", le directeur général du groupe avicole-Ouest (ORAVIO) et les autorités locales.

La rencontre a permis de passer en revue les différentes préoccupations formulées par les petits agriculteurs, leur dotation en équipements et matériels mécaniques ainsi qu'en semences et intrants agricoles, en vue de les encourager à s'orienter vers le développement des cultures stratégiques, et leur permettre de commercialiser leurs récoltes à la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) et à l'Office national des aliments de bétail (ONAB).

Dans ce sillage, le directeur des services agricoles de Timimoun, Rafik Benmansour, a soutenu que cette rencontre a été mise à profit pour faire le point sur la campagne de moisson du maïs en grains, la mobilisation des moyens nécessaires de récolte, la mise en place d'une commission de coordination et de suivi de la campagne en vue d'aplanir et solutionner les contraintes rencontrées, ainsi que l'organisation d'une journée de vulgarisation sur l'usage des matériels et outils agricoles.

La wilaya de Timimoun figure parmi les premières wilayas du pays en termes de production de maïs en grains et d'autres cultures stratégiques susceptibles de contribuer à la diversification de l'économie nationale et la réalisation de la sécurité alimentaire.

R.C

SCOUTS MUSULMANS ALGÉRIENS ET DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION

Le Commissariat de wilaya des Scouts musulmans algériens (SMA) et la direction de l'Éducation de Tissemilt ont signé une convention de coopération et de partenariat visant à instaurer un cadre organisé de coordination entre les deux parties et à soutenir les efforts déployés pour la promotion du volontariat dans la wilaya, a-t-on appris, mardi, auprès du Commissariat des SMA. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège de la direction de l'Éducation, où la convention a été paraphée par le Commissaire de wilaya des SMA, Mohamed Gabi, et le directeur de l'Éducation, Hocine Medjahed, en présence de cadres des deux institutions, a fait savoir la même source. M. Gabi a précisé que cette convention vise à renforcer la coopération entre

les deux institutions à travers la mise en oeuvre d'activités scouts volontaires, éducatives et culturelles au sein du milieu scolaire, dans un cadre organisé et sous une supervision conjointe, contribuant ainsi à l'ancrage des valeurs de citoyenneté et de volontariat chez les élèves. La convention a également pour objectif, selon le même responsable, d'organiser et d'encadrer les activités estivales au profit des élèves, d'accompagner les établissements éducatifs dans la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation et de volontariat, ainsi que d'exploiter les établissements scolaires, durant les week-ends et les jours fériés, pour l'organisation d'activités d'intérêt général.

R.S

SOIGNER N'EST PASTUER

EUTHANASIE ET CRISE DE CIVILISATION

(4/4)

Le responsable de tout établissement médico-social est tenu de permettre la mise en œuvre du suicide assisté et de l'euthanasie dans ses locaux. Cette obligation s'appliquera aux établissements privés ayant une éthique spécifique opposée à l'euthanasie.

Par Dre Nicole Delépine

12. Le responsable de tout établissement médico-social est tenu de permettre la mise en œuvre du suicide assisté et de l'euthanasie dans ses locaux. Cette obligation s'appliquera aux établissements privés ayant une éthique spécifique opposée à l'euthanasie.

Le champ d'application (art. 14) est très large, cela concerne également les établissements médico-sociaux, qui accueillent temporairement des personnes handicapées ou des personnes en situation d'exclusion sociale, les EHPAD, les foyers de jeunes travailleurs, etc.

La totalité des amendements visant à permettre une clause de conscience pour les établissements a été rejetée.

Si « Les murs n'ont pas de clause de conscience », la proposition de loi diffère en ce sens de la loi sur l'IVG, qui, bien que ne permettant plus de clause institutionnelle aux établissements publics[9], permet à un établissement privé de refuser la pratique de l'IVG en son sein (art. L2212-8 du CSP), une possibilité non reprise dans ce texte sur l'euthanasie.

Seront ainsi incluses les futures maisons d'accompagnement, pourtant dédiées aux soins palliatifs, ou encore les établissements confessionnels et non confessionnels dont l'éthique de l'organisation s'oppose fondamentalement à la pratique du suicide assisté ou de l'euthanasie[39].

13. Les pharmaciens sont obligés de délivrer la substance létale

Les pharmaciens n'ont pas de clause de conscience et sont contraints de délivrer la substance létale (art. 14) l'état actuel du droit, un tel acte serait constitutif d'une complicité d'empoisonnement, dont la peine encourue est de 30 ans de réclusion criminelle[10].

Le Conseil d'État, dans son avis du 4 avril 2024 sur le projet de loi, a estimé que la délivrance de la substance létale n'était pas « suffisamment directe » avec la mort du patient, pour porter atteinte à la liberté de conscience des pharmaciens (§ 38). Le pharmacien qui auparavant, devait refuser la délivrance d'un tel produit au nom de l'intérêt de la santé du patient, et sous peine d'incrimination (art. R4235-61 du CSP) serait désormais contraint de le faire.

Ici encore, la France se démarque des législations étrangères.[40]

14. Le délit d'entrave limite la possibilité de prévenir l'euthanasie et le suicide assisté

Une personne cherchant à dissuader un proche de se suicider pourrait être poursuivi pour « pression morale » constitutive du délit d'entrave.

L'article 17 de la loi crée un délit d'entrave à l'« aide à mourir », puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (peines alignées sur celles du délit d'entrave à l'IVG (Article L.2223-2).

Ce délit est contraire à l'obligation positive des Etats de prévenir le suicide résultant du droit au respect de la vie (art. 2 de la Convention européenne des droits de l'homme), tel qu'interprété par la Cour européenne.

En matière d'euthanasie et de suicide assisté, c'est le médecin qui exerce un contrôle sur les « pressions » (art. 9), et qui veille au moment de

l'administration de la substance, à ce qu'aucun proche, bénévole accompagnant ou encore la personne de confiance n'exprime de convictions ayant pour but de dissuader le patient.

Le médecin pourrait facilement considérer subjectivement les propos d'un proche ou d'un accompagnant comme une pression morale et psychologique et signaler au Procureur de la République la commission d'un délit d'entrave.[41]

Cette disposition est une atteinte grave à la liberté d'expression et d'opinion, consacrée par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ce délit d'entrave délégitimerait l'activité de certains soignants, accompagnants, bénévoles et proches, en désaccord avec la procédure « d'aide à mourir ».

Le même article crée un droit pour toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans et dont l'objet statutaire comporte le droit à l'accès à l'aide à mourir, d'exercer l'action civile en cas de délit d'entrave. Ainsi la principale association militante en faveur de la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie en France, l'ADMD, sera titulaire de l'action civile en représentation des personnes qui auront déclaré subir une entrave au sens du délit créé et de la jurisprudence relative à l'IVG. Cette même association sera en mesure de tenir des registres de médecins « aidant à mourir », tout en repérant les institutions dont l'éthique de travail s'oppose à la pratique de l'euthanasie, susceptibles de refuser sa mise en œuvre dans leurs locaux.

Conclusion
L'analyse de la proposition de loi révèle un dispositif qui, par sa conception même, facilite l'accès au suicide. La procédure se singularise par son caractère expéditif, avec des délais de décision et de réflexion particulièrement courts ; un pouvoir de décision finale concentré entre les mains d'un seul médecin référent, et un collège pluriprofessionnel réduit à un rôle purement consultatif.

L'absence quasi-totale de recours juridique pour les tiers et l'insuffisance des mécanismes de contrôle a priori éliminent de potentiels garde-fous, créant un boulevard vers la mort administrée, qui risque de devenir une autoroute en raison des difficultés d'accès aux soins palliatifs.

Cette légalisation française du suicide assisté et de l'euthanasie se révèle d'autant plus préoccupante qu'elle est nettement plus libérale que celle de ses voisins. Les délais prévus sont plus brefs qu'en Belgique ou en Autriche, le droit de recours pour les tiers est plus restreint qu'en Belgique, en Espagne ou aux Pays-Bas et l'absence de clause de conscience pour les pharmaciens est une exception par rapport aux pratiques canadienne, belge, suisse ou autrichienne.

Ce caractère particulièrement permissif laisse d'autant plus craindre l'effet de « la pente glissante » déjà observé à l'étranger et qui se manifeste systématiquement par un élargissement progressif des conditions d'accès et d'une augmentation constante du nombre d'euthanasies.(...). » Jean-Louis Wurtz

DRE N.D (FIN)

Bibliographie de l'article sus-cité de l'ECLJ
[1] Réseau Épidémiologie et Information en Néphrologie, Rapport annuel, 2022.
[2] Fondation pour la Recherche sur le Cerveau, Les maladies psychiatriques et les troubles du comportement, dernier accès le 22 juillet 2025.
[3] Oregon Health Authority Public Health Division, Loi sur la mort dans

la dignité de l'Oregon : Bilan des données 2023 (Oregon Death with Dignity Act: 2023 Data Summary), p. 14.

[4] Catherine Vautrin, Fin de vie étonnant lapsus de la Ministre Vautrin, RTL Le grand jury, 21 mars 2024.

[5] Cour des comptes, Communication à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, « Les soins palliatifs une offre à renforcer », juillet 2023.

[6] Conseil constitutionnel, Décision n° 2017-632, QPC du 2 juin 2017.

[7] Association Médicale Mondiale, Assemblée Générale d'octobre, 2019.

[8] Conseil de l'Union européenne, Directive 2000/78/CE, 27 novembre 2000, article 4 paragraphe 2.

[9] Conseil Constitutionnel, Décision n° 2001-446 DC, 27 juin 2001.

[10] Art. 221-5 Code pénal ; Cour de cassation, chambre criminelle, 6 septembre 2017, n° 17-84.446, Inédit.

[11] Cour de cassation, Chambre criminelle, N° 14-87.441, 1er septembre 2015, Inédit.

Notes :

[1] Cet infirmier balance la VÉRITÉ CACHÉE sur la loi de « l'aide à mourir » – Agoravox TV 26/01/26

[2] Euthanasie, éthique et médecine de terrain : SOIGNER N'EST PASTUER – Delépine ils osent parler de liberté en supprimant la clause de conscience du soignant. Ils ont osé proposer des peines de prison pour délit d'entrave.. Une loi instituant un consentement « oral » sans preuve, sans écrit, sans témoin (un autre soignant au téléphone suffira même s'il ne connaît pas le patient !), sans recours sauf post mortem (qui pourra ressusciter le mort par erreur ?).

[3] EUTHANASIE SURNOMMÉE AIDE A MOURIR sujet récurrent un texte de 2022 – Delépine

Le dilemme reste identique aux réflexions que nous publions en 2013. « D'un côté des familles sincères et démunies qui ont vu souffrir leurs proches sans réponse à leur demande de fin de cette vie qu'ils ne supportaient plus, sans l'aide expérimentée d'un médecin dans le secret et l'intimité du cabinet, comme depuis toujours avant cette période de judiciarisation délirante de la médecine. De l'autre, tous ceux qui instrumentalisent le profond drame qui se joue parfois pour en faire un argument politique et rameuter quelques voix tout en diminuant le prix des retraites, en diminuant la durée des séjours hospitaliers coûteux et en libérant des lits d'hôpitaux devenus si rares depuis que nos gouvernants sabotent l'hôpital trop coûteux à leur goût. Déjà en 1993 beaucoup d'euthanasies n'étaient pas pratiquées à la demande explicite du patient.

[4] Légalisation de l'euthanasie et pulsion de mort de notre société – Docteur Nicole Delépine

[5] <https://youtu.be/q1zLT4HZmsg?si=S RujQ1t23bDNDN0x dr N delepine sur tocsin en 2025>

[6] Pulsion de mort : luttons contre la propagande pour l'euthanasie, l'avortement et l'IMG – DR N Delépine 14/03/25

[7] Témoignage reçu d'un proche professeur de médecine

[8] Témoignages personnels reçus de nos patients

[9] Que je ne connaissais que par les médias. Lire entre autres E Hirsch (Auteur) Michel Houellebecq (Préface) 18 juin 2020 Vincent Lambert, une mort exemplaire ? – chroniques 2014-2019 « L'affaire Vincent Lambert n'aurait pas dû avoir lieu », affirme MHouellebecq dans la préface de ce livre d'Emmanuel Hirsch..

[10] Conférence : la casse du système de santé français en 40 ans : Comment ? Pourquoi ? Pour qui ? –

Docteur Nicole Delépine

[11] Jusqu'à 70 000 € par patient et par an pour le Keytruda®, qui concerne près de 90 000 malades en France

[12] https://www.chuv.ch/fileadmin/sites/spl/documents/Fiches_Sedation_palliative_Detresse_resp_Covid_19_avec_Midazolam_et_pompe_V2.pdf.

[13] Décret Rivovril : compassion, euthanasie ou meurtre sur ordonnance ? Versus traitement prometteur par chloroquine, interdite ? – Docteur Nicole Delépine 2020

[14] éthique, médecine et société ; comprendre, réfléchir, décider – Emmanuel Hirsch – Vuibert – Grand format – Nouvelles impressions Dinard

[15] https://x.com/Tocsin_Media/status/2013933998376997121?s=20 21 janvier 26 TOCSIN Eric Mercier

[16] <https://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/cet-infirmier-balance-la-verite-108651>

[17] L'impossible fait justificatif Amlil Umlil

[18] Utilisé aux USA pour les exécution

[19] <https://aliciaduncan.substack.com/p/he-truth-about-assisted-suicide>

[20] Les vétérinaires se suicident trois à quatre fois plus que la population générale – ladepeche.fr

[21] Mellanby, R.J., 2005. Incidence of suicide in the veterinary profession in England and Wales. Vet. Rec. 157, 415–417.

<https://doi.org/10.1136/vr.157.14.415>

[22] Blair, A., Hayes, H.M., 1982. Mortality patterns among US veterinarians, 1947-1977: an expanded study. Int J Epidemiol 11, 391–397.

<https://doi.org/10.1093/ije/11.4.39>

[23] Hem, E., Haldorsen, T., Gjerløw Aasland, O., Tyssen, R., Vaglum, P., Ekeberg, Ø., 2005. Suiciderates according to education with a particular focus on physicians in Norway 1960–2000.

Psychol. Med. 35, 873–880. <https://doi.org/10.1017/S0033291704003344>

[24] Jones-Fairnie, H., Ferroni, P., Silburn, S., Lawrence, D., 2008a. Suicide in Australian veterinarians. Aust Vet J 86, 114–116.

<https://doi.org/10.1111/j.1751-0813.2008.00277.x>

[25] N Delépine – L'euthanasie, ou la réduction radicale des dépenses de santé 2013 économie santé

[26] Une étude « sinistre » affirme que l'euthanasie économisera jusqu'à 136 millions de dollars au système de santé canadien – Campagne Québec-Vie 2024

[27] Comme la multiplication des accouchements provoqués et des césariennes dans les maternités

[28] https://x.com/Tocsin_Media/status/2013933998376997121?s=20h

[29] Aide à mourir : 14 problèmes majeurs avec l'actuelle proposition de loi

[30] <https://x.com/sergiodde/status/2013869035327295773?s=20>

[31] Comme E Mercier sans être contre le don d'organes, il vaut mieux s'inscrire sur le registre national des refus de dons d'organe (sur le web) pour s'assurer d'être bien mort quand on prélèvera vos organes sur autorisation secondaire de vos proches . Sinon la loi Touraine de 2016 reconnaît l'état propriétaire de vos organes en l'absence de refus sur le registre...

[32] Gregor Puppink essayiste et juriste

[33] <https://youtu.be/54tkRmWSJLQ?si=7 YtC8dXN8DmFy21H>

HANDBALL/CHAMPIONNAT DU MONDE 2027

L'ALGÉRIE PLACÉE DANS LE CHAPEAU 4

La sélection algérienne de handball messieurs a été placée dans le chapeau 4, en prélude du tirage au sort du Championnat du monde 2027, prévu le 10 juin prochain à Munich, a annoncé hier lundi la Fédération internationale de handball (IHF).

Outre l'Algérie, le chapeau 4 comprendra le Qatar, le Koweït, le Japon, l'Angola, l'Uruguay et les deux équipes invitées, complétant ainsi le plateau de 32 équipes.

La sélection algérienne avait composé son ticket pour le Mondial 2027 après la quatrième place obtenue lors du Championnat d'Afrique des Nations 2026 organisé au Rwanda (21-31 janvier) et remporté par l'Égypte face à la Tunisie. Le tableau final des sélections qualifiées n'est pas encore totalement complété, puisque 13 places restent à attribuer, alors que 19 équipes sont déjà qualifiées. L'Allemagne, pays hôte, et le Danemark, tenant du titre mondial, étaient les seules sélections qualifiées avant les compétitions continentales disputées en janvier.

L'Afrique sera représentée par l'Égypte, la Tunisie, le Cap-Vert, l'Algérie et l'Angola. Cette dernière a validé son billet grâce à une victoire face au Nigeria lors du match de classement 5/6 du Championnat d'Afrique masculin 2026, signant ainsi sa première participation au Championnat du monde depuis 2021 et la sixième de son histoire.

La liste des participants sera complétée par le vainqueur du Championnat d'Amérique du Nord et des Caraïbes masculin, dix équipes issues des barrages de la phase 3 des qualifications européennes en mai 2026, ainsi que



deux invitations (wild cards) attribuées par le Conseil de l'IHF. Conformément au Règlement des compétitions de l'IHF, le tirage au sort du Championnat du monde masculin 2027 se déroulera sur la base de quatre chapeaux de performance. Le tour préliminaire comprendra huit groupes de quatre équipes, les trois premières de chaque groupe accédant au tour principal.

Le tournoi se déroulera du 13 au 31 janvier 2027. Les matchs du tour

préliminaire seront répartis de manière à ce que chaque équipe bénéficie d'au moins un jour de repos entre les rencontres, garantissant qu'aucune sélection ne joue deux jours consécutifs, afin de préserver la santé et la performance des joueurs, souligne l'instance internationale.

Le tour principal et la Coupe du Président se dérouleront immédiatement après le tour préliminaire, en respectant également au moins un jour de repos entre tous les matchs

pour chaque équipe. Le dernier week-end à Cologne comprendra les demi-finales, les matchs de classement 5 à 8, le match pour la médaille de bronze et la finale, tous programmés avec des jours de repos entre les apparitions des équipes concernées.

Le tour préliminaire (deux groupes chacun) aura lieu à Munich, Magdebourg, Kiel et Stuttgart. Le tour principal (deux groupes chacun) se jouera à Cologne et Hanovre, tandis que la Coupe du Président se déroulera à Magdebourg. La phase finale à élimination directe, à partir des quarts de finale, sera accueillie par la LANXESS Arena de Cologne.

La composante des quatre chapeaux:

Chapeau 1 : Danemark, Allemagne, Croatie, Islande, Portugal, Suède, Égypte, Argentine

Chapeau 2 : France/République tchèque, Finlande ou Monténégro/Slovénie, Norvège/Turquie ou Roumanie, Serbie ou Lituanie/Hongrie, Espagne/Géorgie, Suisse/Italie, Bosnie-Herzégovine ou Kosovo/Iles Féroé, Ukraine ou Slovaquie/Macédoine du Nord

Chapeau 3 : Pays-Bas/Grèce ou Belgique, Autriche/Pologne ou Lettonie, Brésil, Bahreïn, Tunisie, Cap-Vert, Chili, représentant NACHC

Chapeau 4 : Qatar, Koweït, Japon, Algérie, Angola, Uruguay, Wild Card 1, Wild Card 2.

APS

FOOTBALL/FORMATION LANCÉMENT DU 5E ET DERNIER MODULE DE LA LICENCE CAF A À TIPASA

Le département Formation de la Direction technique nationale (DTN) a lancé le cinquième et dernier module de la Licence CAF A au profit des candidats des 3ème et 4ème groupes, au Centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipasa), indique un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF). Le cinquième module de la formation est consacré à la certification. Il comprend à la fois des épreuves pratiques et théoriques, évaluées à travers la remise d'un rapport de stage ainsi que la tenue d'un examen écrit sous forme de questionnaire à choix multiples, prévu ce mardi. L'ouverture des travaux a été présidée par le Directeur technique national, Ali Moucer, qui a présenté aux candidats les objectifs et le programme de ce module, en présence du chef du Département Formation, M. Karim Kaced. Cette session, animée par le DTN en collaboration avec des formateurs affiliés à la Fédération algérienne de football (FAF), se poursuivra jusqu'au 11 février 2026.

APS

JUDO / COUPE D'AFRIQUE 2026 DES CADETS/TUNISIE L'ALGÉRIE REPRÉSENTÉE PAR DEUX JUDOKAS

Il s'agit de Larbi Addad qui sera engagé dans la catégorie des moins de 60 kilos, et Oussama Laïb, qui lui concourra chez les moins de 73 kilos.

Les catégories de poids retenues chez les garçons sont celles des -50 kg, -55 kg, -60 kg, -66 kg, -73 kg, -81 kg, -90 kg et +90 kg, alors que chez les filles, les catégories de poids retenues sont celles des -40 kg, -44 kg, -48 kg, -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg et +70

kg.

D'après les organisateurs, 106 judokas (56 garçons et 50 filles), représentant seize pays des quatre continents ont confirmé leur participation à cette compétition.

Avec 56 judokas engagés (28 garçons et 28 filles), la Tunisie y sera le pays le mieux représenté, devant l'Égypte (9) et la Jordanie (7).

APS

BADMINTON / CHAMPIONNATS D'AFRIQUE 2026 (2^e JOURNÉE)

LES SÉLECTIONS ALGÉRIENNES SIGNENT UN DEUXIÈME SUCCÈS DE RANG

Les sélections algériennes (messieurs/dames) de badminton ont poursuivi leur parcours sans faute aux Championnats d'Afrique 2026 de la spécialité, actuellement en cours à Gaborone (Botswana), en enchaînant un deuxième succès mardi, lors de la deuxième journée de compétition.

Outrageusement dominatrices, aussi bien en individuel que par équipes, les sélections algériennes ont très facilement dominé leurs homologues de Zambie (chez les messieurs) et du Botswana (chez les dames) sur le même score de (5-0). Des succès qui s'ajoutent à ceux réussis la veille, lors de la journée inaugurale, respectivement contre Madagascar et le Lesotho, sur le même score (5-0). "Cette bonne entrée en matière de nos sélections nationales dans les Championnats d'Afrique montre, preuve on ne peut mieux, que la préparation a été à la hauteur et qu'il y a un réel désir d'aller loin dans cette compétition", a indiqué la Fédération algérienne de la discipline sur ses réseaux sociaux, juste après la fin de cette deuxième journée de compétition.

"Dominer la sélection du pays hôte avec autant d'aisance chez les dames nous permet d'espérer carrément remporter le titre" a-t-elle ajouté dans son communiqué.

La sélection nationale (messieurs) est composée d'Adel Hamek, Mohamed Abderrahim Belarbi, Mohamed Abdela-

ziz Ouheffoune, Koçaïla Mameri, Sabri Medal et Oussama Keddou. Elle a été versée dans le Groupe (C), avec Madagascar et la Zambie. Le Groupe (A/messieurs), quant à lui, se compose du Ghana, du Nigeria et du Botswana, alors que le Groupe (B) se compose du trio Égypte-Zimbabwe-Burundi.

Le Groupe (C) comprend quatre nations : Maurice, Afrique du sud, les Seychelles et le Lesotho.

Chez les dames, l'effectif de la sélection nationale se compose de Yasmina Chibah, Hala Boukessani, Malak Ouheffoune, Sirine Ibrahim et Tanina Mameri. Elle a été versée dans le Groupe (A), en compagnie du Botswana, du Lesotho et Maurice. Le Groupe (B), quant à lui, regroupe l'Égypte, le Cameroun et la Zambie, alors que les sélections du Nigeria, d'Afrique du sud et du Zimbabwe forment le Groupe (C).

Les épreuves par équipes prendront fin le jeudi 12 février et laisseront directement place aux épreuves "individuelles", qui se dérouleront du 13 au 16 février.

La Fédération algérienne de badminton avait précisé dans un précédent communiqué, diffusé sur ses réseaux sociaux, que chez les dames, les Championnats d'Afrique actuellement en cours à Gaborone sont qualificatifs aux prochains Championnats du monde par équipes "Uber-Cup".

APS

FOOTBALL / LIGUE 2 AMATEUR -USM EL HARRACH

FAUTE DE QUORUM, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REPORTÉE AU 16 FÉVRIER

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'USM El Harrach, initialement prévue ce mardi à Alger, a été finalement reportée au lundi 16 février courant, faute de quorum, a indiqué le club pensionnaire de Ligue 2 amateur de football. Sur les 25 membres attendus, seuls 19 se sont présentés au rendez-vous. Parmi les absents, le président démissionnaire Sofiane Touahria, dont la présence était pourtant indispensable, car cette AGO était essentiellement destinée à la présentation des bilans moral et financier de son mandat.

Dans ces conditions, il a été décidé de reporter les travaux de cette assemblée au 16 février courant, et cette fois, elle s'y tiendra, même si le quorum n'est pas atteint, car le règlement le permet.

Outre la présentation des bilans moral et financier du précédent mandat, il sera procédé également à l'installation des Commissions de candidatures et de recours, pour préparer l'Assemblée Générale Elective (AGE), qui permettra de désigner un nouveau président au club. Pour rappel, Sofiane Touahria, avait présenté sa démission le 24 octobre dernier, estimant que les conditions ne lui permettaient plus de travailler sereinement. Fin novembre 2025, le club avait commencé à préparer une première Assemblée Elective, mais même après avoir attendu plusieurs jours, la commission de candidatures n'avait reçu aucun dossier pour la succession de Touahria.

Une impasse qui avait conduit à l'installation d'un directeur, pour gérer les affaires courantes du club au cours des deux derniers mois, avant de procéder à la préparation de cette deuxième AGE.

L'USMH, sociétaire du Groupe Centre-ouest de Ligue 2 amateur, occupe actuellement la deuxième place au classement avec 38 points, à six longueurs du leader la JS El Biar.

APS



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

L'HISTOIRE D'ADA MORRISON

Ada Morrison a été internée dans un asile du Connecticut en 1893, à trente ans, par son propre mari — qui voulait une épouse plus jeune.

Raison de l'internement : « lecture excessive et prétentions intellectuelles inappropriées pour une femme. »

Ada avait été enseignante avant le mariage. Elle lisait constamment. Elle discutait politique. Pour son mari, c'était une preuve de troubles mentaux.

Deux médecins l'ont examinée pendant dix minutes. Ils ont conclu qu'une femme intelligente était, évidemment, folle.

Ada a été enfermée dans l'asile pendant quatre ans, étiquetée comme folle simplement parce qu'elle était instruite.

Elle a tenté de s'évader huit fois. Elle a été capturée sept.

Elle a réussi une fois. Ce furent quatre années de tentatives — escalader des fenêtres, forcer des serrures, soudoyer des gardiens, se cacher dans des chariots de linge.

La même intelligence qui avait causé son internement fut celle qui lui permit de s'évader.

Cette photographie en tintype, de 1897, montre Ada après sa fuite définitive, à trente-quatre ans. Elle porte les cicatrices de ses tentatives précédentes :

- un bras cassé après une chute du deuxième étage ;
- des brûlures en escaladant des tuyaux de vapeur bouillants ;
- des marques de fouet comme punition de ses évasions ratées.



Elle tient les papiers d'internement qui la déclarent « mentalement déficiente, avec des délires de capacité intellectuelle. »

Ada avait fait des études supérieures.

Elle avait enseigné pendant six ans.

Elle lisait le latin et le grec.

L'asile appelait cela de la folie.

Son mari appelait cela une honte.

La société appelait cela un crime.

Ada passa quatre ans à prouver qu'elle était suffisamment saine pour s'échapper de l'endroit où elle avait été emprisonnée pour son intelligence.

Après sa fuite, elle arriva à New

York, changea de nom pour Sarah Bennett et travailla comme commis, cachant son niveau d'instruction pour ne pas éveiller les soupçons. Elle ne reprit jamais contact avec sa famille — qui avait soutenu son internement. Elle ne se maria plus jamais — elle ne pouvait faire confiance aux hommes ayant le pouvoir légal sur sa liberté.

Elle vécut discrètement pendant trente-huit ans. Elle mourut en 1935, à soixante-douze ans, après avoir passé près de quatre décennies à dissimuler l'intelligence qui avait failli détruire sa vie.

Ada avait été internée pour avoir lu.

Elle passa le reste de sa vie à faire semblant de mal savoir.

C'était survivre dans un monde qui appelait folles les femmes instruites.

Après sa mort, la propriétaire de l'immeuble trouva la chambre d'Ada remplie de livres — des centaines de volumes cachés derrière un mur factice. Ada n'avait jamais cessé de lire, malgré le risque. Elle n'avait jamais cessé d'apprendre, malgré la punition. Elle n'avait jamais cessé de penser, malgré le danger que cela représentait pour une femme de son époque.

Un journal détaillant les huit tentatives de fuite fut également retrouvé, avec des notes minutieuses sur la sécurité de l'asile, les tours de garde et les mécanismes des serrures.

Ada avait été assez brillante pour s'échapper d'un asile qui emprisonnait les femmes brillantes.

Aujourd'hui, ses documents d'internement sont conservés dans un musée d'histoire des femmes, avec la description suivante :

« Ada Morrison a été internée pour avoir trop lu.

Elle s'est échappée de l'asile huit fois avant d'y parvenir.

Elle a passé 38 ans à cacher une intelligence qu'aucune prison n'a pu contenir.

Elle fut considérée folle pour être intelligente.

Le monde était fou de qualifier cela de maladie. »

Publié par Sakura Babou sur Facebook dans Histoires et Géographies de notre planète, le 2 janvier 2026

POURQUOI LE SPHINX POURRAIT AVOIR 14 500 ANS

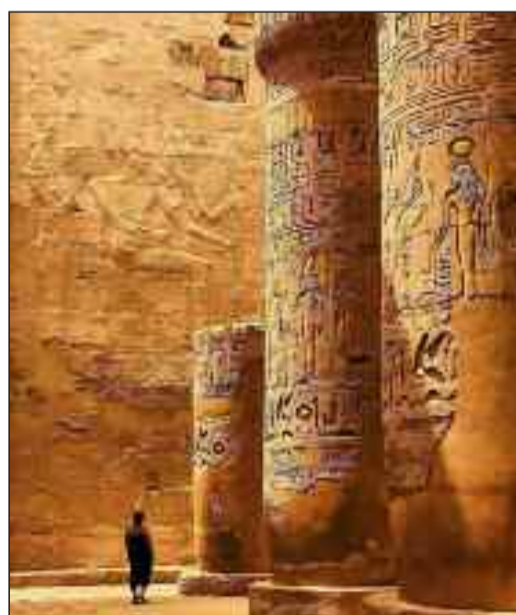
Les dernières études sur le Sphinx de Gizeh battent en brèche l'idée selon laquelle cette énorme statue aurait été sculptée sur ordre des pharaons égyptiens de la IV^e dynastie. Les derniers examens pétrographiques et environnementaux du Sphinx indiquent qu'il a été construit bien avant l'âge des pharaons, peut-être même plusieurs millénaires plus tôt.

Résumons brièvement les principaux points

(1) Le Sphinx original n'est pas égyptien et ne représentait pas non plus un lion. La "coiffe égyptienne" classique, les pattes et la queue du lion sont des éléments ajoutés ultérieurement par les Égyptiens. Cette étude a été réalisée par les scientifiques du projet SPHINX ARCE, dont les résultats ont été gardés secrets pendant une trentaine d'années.

Le Sphinx "original" était plutôt un simple parallépipède sans jambes, sans queue et avec une tête sur le bord. Il est évident que le Sphinx original a été sculpté par quelqu'un qui a précédé les pharaons.

(2) Le rocher du Sphinx est le même que celui du temple du Sphinx. Il s'ensuit que le Sphinx et le Temple du Sphinx ont été construits à la même époque. Grâce à une nouvelle méthode de datation, qui permet de savoir depuis combien de temps un rocher se trouve à un endroit donné, nous savons aujourd'hui que les pierres du temple du Sphinx se trouvent à cet endroit depuis au moins 3100 av. J.-C. ± 540.



Le Sphinx est donc en tout cas antérieur aux pharaons de la IV^e dynastie.

(3) Le Sphinx a été sculpté dans une fosse, à plusieurs mètres sous le niveau du sol. En fait, à l'origine, seule la tête du Sphinx était visible, émergeant du sable, tandis que le reste du corps était sous le sable. Aujourd'hui, on ne voit plus que le corps de la statue grâce aux fouilles

effectuées. La "stèle du rêve" de Thoutmosis IV nous apprend que le Sphinx était déjà dans cet état il y a environ 3 500 ans. Depuis près de 5 000 ans, le Sahara est un désert. Si le Sphinx avait été sculpté pendant cette période, le sable du désert aurait immédiatement recouvert la tranchée, rendant le travail impossible et même inutile. Les ingénieurs se seraient immédiatement rendu compte qu'ils construisaient une statue invisible, qui aurait été continuellement recouverte par le sable.

La seule alternative à cette "erreur fatale" est de supposer que lorsque le Sphinx a été sculpté, le sable n'était pas là. Cette conclusion logique et évidente déplace la construction du sphinx à une époque où le Sahara était vert et peuplé d'animaux et de plantes.

Cette période est connue sous le nom de "période humide africaine" et s'est déroulée il y a entre 5 500 et 14 500 ans.

C'est pourquoi, en mettant de côté les préjugés et les "croyances archéologiques", et en laissant parler les sciences "exactes" telles que la géologie et la physique, nous comprenons que le Sphinx original, sans coiffe, sans jambes et sans queue, pourrait avoir entre 5 500 et 14 500 ans. Sachant que Göbekli Tepe a été construit il y a au moins 12 000 ans, c'est la date la plus ancienne qu'il faut privilégier.

Publié par Sakura Babou sur Facebook dans Histoires et Géographies de notre planète, le 18 décembre 2025



| Fajr | Dohr | Asr | Maghreb | Isha |
|-------|-------|-------|---------|-------|
| 06:06 | 13:02 | 16:01 | 18:25 | 19:49 |

PLAN SECTORIEL DE COMMUNICATION DU COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES POUR L'ANNÉE 2025-2026.

VISITE GUIDÉE DES MÉDIAS NATIONAUX À L'ECOLE DE COMMANDEMENT ET D'ETAT-MAJOR

L'Ecole de Commandement et d'Etat-major "Chahid Hamouda-Ahmed, dit Si El-Haouès", a organisé, mardi à Alger, une visite guidée au profit des représentants des médias nationaux, dans le cadre du plan sectoriel de communication du Commandement des Forces terrestres pour l'année 2025-2026.

Cette visite vise à faire connaître le rôle et les missions de l'école à travers l'organisation d'ateliers et de présentations pédagogiques mettant en lumière les différents programmes de formation et les méthodes d'enseignement adoptées dans la formation des officiers stagiaires des cours de Commandement et d'Etat-major.

Elle tend également à renforcer le lien Armée-Nation et à consolider les passerelles de communication et d'interaction positive entre l'institution militaire et la société, tout en renforçant la relation entre



l'institution militaire et les médias nationaux, étant un trait d'union avec les différentes franges de la société pour transmettre l'image réelle et l'information exacte sur les différentes unités et structures

relevant des Forces terrestres.

La visite a débuté par une allocution du Général-Major Mohamed Omar, Commandant de l'Ecole, dans laquelle il a souligné "l'importance accordée par l'Ecole à cette visite médiatique,

au regard de ses dimensions professionnelles et nationales élevées", ajoutant que la présence des représentants des médias reflète "la place centrale de l'information nationale en tant que partenaire efficace et

essentiel dans l'accompagnement des institutions de l'Etat et la transmission de l'image réelle de leurs efforts et missions nobles, notamment en ce qui concerne l'institution militaire qui a toujours œuvré à la préservation des capacités de la patrie".

A cette occasion, un exposé a été présenté sur l'Ecole de Commandement et d'Etat-major, mettant en exergue le cursus de formation de l'officier stagiaire des cours de Commandement et d'Etat-major. La délégation médiatique a ensuite visité les différentes infrastructures pédagogiques, les salles de cours ainsi que le centre d'instruction et de simulation, où des explications exhaustives ont été fournies sur les cours de Commandement et d'Etat-major dispensés aux officiers stagiaires ainsi que sur les structures dont dispose l'Ecole.

RA/APS

FINANCE/FORMATION

L'ACADÉMIE ALGÉRIENNE DE LA FINTECH INSTALLE SON COMITÉ DE GOUVERNANCE

Les membres du comité de gouvernance de l'Académie algérienne de la FinTech, née d'un partenariat entre la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) et l'Institut de la formation bancaire (IFB) ont été installés, mardi à Alger, dans le cadre de la mise en place de programmes de formation spécialisés dans les filières bancaires et financières.

Cette instance aura pour mission de proposer des programmes de formation ainsi que des actions de sensibilisation et de vulgarisation de la FinTech au profit des professionnels de la finance, contribuant ainsi au développe-

ment des compétences dans les domaines bancaire et financier.

Le comité est composé de Moussa Abdelkader, président du réseau d'entreprises "Dabyan", Abdelkrim Lachab, directeur de l'ingénierie pédagogique à l'IFB, Ali Benali, directeur des formations thématiques et spécifiques au sein du même institut, Nazim Sini, directeur du Conseil scientifique de la COSOB, ainsi que Mehdi Boubetra et Saïd Amine Halouane, sous-directeurs à la COSOB.

Par ailleurs, l'IFB a lancé, en partenariat avec Dabyan, spécialisée dans le paiement électronique, un cursus de formation en monétique et digitalisation

des paiements, destiné aux professionnels de la finance.

Ce cursus comprend notamment un master professionnel s'étalant sur deux ans, des formations professionnelles qualifiantes et certifiantes, des activités de recherche et développement en matière de solutions digitales.

Dans ce cadre, le directeur général de l'IFB, Athmane Malek a souligné que ce partenariat repose sur "une synergie intellectuelle et la mutualisation des moyens, dans l'objectif de renforcer les capacités nationales en matière de formation qualifiante et certifiante dans le domaine bancaire et financier".

Il a également mis l'accent sur la né-

cessité pour les banques d'intégrer davantage les nouvelles technologies, dont la blockchain, affirmant que de grands espoirs sont placés dans ce partenariat pour contribuer à la modernisation des systèmes de paiement.

Créé en 1989 par les banques et les établissements financiers algériens, l'IFB assure la formation, le perfectionnement et la qualification professionnelle de leurs personnels en exercice, à travers divers types de formations alignés sur les besoins émergents du secteur.

RE/APS

COMMERCE

18 MARCHÉS DE PROXIMITÉ PRÉVUS DANS LA WILAYA D'ALGER PENDANT LE RAMADHAN

- Dix-huit (18) marchés de proximité sont programmés dans la wilaya d'Alger, en prévision du mois de Ramadhan, en vue d'assurer l'approvisionnement en produits de consommation à des prix compétitifs, a annoncé mardi le directeur du commerce de la wilaya d'Alger, Abdelwahab Harkas.

Lors d'une réunion de travail organisée au siège de la wilaya pour présenter les différentes mesures et préparatifs du mois de Ramadhan, M. Harkas a expliqué que sur le total des marchés de proximité programmés au niveau de 14 circonscriptions administratives, huit (8) sont déjà ouverts à Birtouta, Aïn Benian, Bir Mourad Raïs, Hussein Dey, Bab El Oued, Baraki, Dar El Beïda et Bordj El Kiffan.

Ces marchés de proximité sont approvisionnés par 448 partenaires, parmi lesquels des grossistes, des importateurs et des producteurs, y compris des

groupes publics comme le groupe Giplait et l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIIC).

Concernant les opérations de contrôle commercial et la lutte contre la fraude, le responsable a souligné la mobilisation de 223 équipes de contrôle, dotées de tous les moyens disponibles.

Les opérations de contrôle seront intensifiées aux heures de pic de l'activité commerciale pendant le Ramadhan (après-midi, après l'Iftar et les week-ends), a indiqué M. Harkas, précisant que les opérations de contrôle porteront notamment sur la traçabilité des marchandises et les circuits de distribution, de l'importateur/producteur au grossiste, puis au détaillant.

Lors de cette réunion, la disponibilité des différents produits de consommation pendant tout le mois de Ramadhan a été confirmée.

Dans ce cadre, le directeur des services agricoles de la wilaya d'Alger, Mehdi Missaoui, a révélé que l'approvisionnement en lait dans la capitale passera de 700.000 litres par jour à 920.000 litres, grâce à sept (7) laiteries.

Il a également indiqué que les stocks de pommes de terre, d'ail et d'oignons sont suffisants et seront mis sur le marché spécialement pour le Ramadhan, compte tenu de la forte demande pour ces produits de la part des familles algériennes.

Quant aux viandes blanches et rouges, le directeur de wilaya a indiqué la prise de l'ensemble des mesures avec les opérateurs économiques, afin d'en fournir les quantités indispensables, à travers la remise de toutes les autorisations nécessaires et en veillant sur l'opération de contrôle sanitaire sur les viandes importées au niveau du Port d'Alger, annonçant, par là

même qu'une quantité estimée à 50.000 tonnes de viandes rouges sera orientée vers les marchés de la capitale, en sus de 30.000 tonnes de viandes blanches (la plupart étant produites localement).

De son côté, le directeur général de l'Etablissement de gestion des abattoirs et des poissonneries, du marché des gros des fruits et légumes de la wilaya d'Alger (EGESAPMG), Réda Attab, a fait état de la prise par l'établissement d'un ensemble de mesures visant à assurer le bon fonctionnement de ses structures et à permettre aux citoyens de s'approvisionner en produits de large consommation.

A ce propos, le même responsable a relevé que l'activité du marché de gros des légumes et des fruits, sera tout au long des jours de la semaine, y compris le jeudi (considéré comme un jour férié pour les manda-

taires), avec la consécration de la période après l'Iftar jusqu'à minuit pour la réception des marchandises par les mandataires au niveau de leur carreaux, tout en prenant compte de la situation des fellahs venant de différentes wilayas du pays.

Aussi, tous les moyens matériels et humains ont été mobilisés, afin de réceptionner les quantités considérables de différents produits et qui devront s'élever à 11.000 tonnes (5.000 tonnes de fruits et 6.000 tonnes de légumes", détaille M. Attab.

Quant au niveau des abattoirs, l'EGESAPMG a mobilisé tous les moyens afin de réceptionner environ 450 têtes bovines, 2.700 têtes ovines et 75 têtes de cheval, soit 238 tonnes de viandes.

RE/APS